

## **DÉLIBÉRATION N°CP 2023-071**

### **DU 29 MARS 2023**

#### **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE, À L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES ET DE L'AIDE AUX RÉSEAUX FRANCILIENS DANS LE CADRE DU SPECTACLE VIVANT (1ÈRE AFFECTATION POUR 2023)**

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

**VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

**VU** la délibération n° CR 2017-52 du 10 mars 2017 modifiée pour une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la permanence artistique et culturelle (troisième affectation) ;

**VU** la délibération n° CP 2018-523 du 21 novembre 2018 modifiée portant attributions d'aides à la permanence artistique et culturelle - renouvellements des conventions quadriennales (quatrième affectation) ;

**VU** la délibération n° CP 2019-091 du 19 mars 2019 modifiée portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (première affectation pour 2019) ;

**VU** la délibération n° CR 2019-040 du 19 septembre 2019 relative au renforcement et à l'amplification d'une politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien ;

**VU** la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (cinquième affectation pour 2019) - renouvellements de conventions quadriennales ;

**VU** la délibération n° CP 2020-314 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant attribution de subventions dans le cadre de la politique du spectacle vivant inclusive sur tout le territoire francilien (troisième affectation pour 2020) ;

**VU** la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

**VU** la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

**VU** la délibération n° CP 2021-332 du 22 juillet 2021 relative à l'intégration d'une clause éthique dans les conventions passées par la Région ;

**VU** la délibération n° CP 2021-367 du 22 septembre 2021 relative au contrat d'aménagement régional (CAR) et contrat d'aménagement territorial (CRT) : 4<sup>ème</sup> affectation pour 2021 et avenant - signalétique régionale ;

**VU** la délibération n° CR 2022-035 du 19 mai 2022 adoptant un bouclier social ;

**VU** la délibération n° CP 2022-174 du 20 mai 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle – nouvelles demandes et à l'accompagnement de projets artistiques (deuxième affectation pour 2022) ;

**VU** la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle, à l'accompagnement de projets artistiques et de l'aide aux réseaux franciliens dans le cadre du spectacle vivant (3ème affectation pour 2022) ;

**VU** la délibération n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022 portant attributions de subventions dans le cadre de l'aide à la permanence artistique et culturelle (4ème affectation pour 2022) ;

**VU** la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier et au règlement relatif aux méthodes comptables et aux durées d'amortissement ;

**VU** le budget de la région Île-de-France 2023 ;

**VU** l'avis de la commission de la culture ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

**VU** le rapport n°CP 2023-071 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

***Article 1 : Attribution de 32 subventions dans le cadre de l'avenant annuel aux conventions de permanence artistique et culturelle***

Décide de participer au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle au soutien des projets détaillés en **annexe 1** à la présente délibération par l'attribution de **32 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 1 205 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant-type tel qu'adopté par la délibération n° CP 2018-480 du 17 octobre 2018 modifiée, modifiés par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **1 205 000 €**, disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100504, « Développement de la permanence artistique » du budget 2023.

**Article 2 : Attribution de 10 subventions au titre de plusieurs dispositifs de soutien au spectacle vivant**

Décide de participer, aux titres de **l'aide à l'accompagnement de projets artistiques et de l'aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant**, au financement des projets détaillés en **annexe 1** à la présente délibération, par l'attribution de **10 subventions d'un montant maximum prévisionnel de 435 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec les bénéficiaires de conventions conformes aux conventions-types de ces dispositifs, adoptées par les délibérations n° CP 2020-314 du 1er juillet 2020, n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022, modifiées par les dispositions de la délibération n° CR 2022-078 du 12 décembre 2022, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de **435 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » : code fonctionnel 311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », programme HP 311-005 (131005) « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue », action 13100501 « Soutien au spectacle vivant » du budget 2023.

**Article 3 : Correction de trois erreurs matérielles sans incidence financière**

Modifie l'indication relative à la base subventionnable, le taux d'intervention régional ainsi que les dates de projet de la subvention accordée à l'association « **THEATRE ROMAIN ROLLAND** » (dossier n° **EX064890**), votée par la délibération n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022, tel que présenté dans la fiche projet jointe en **annexe 2** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Modifie l'indication relative à la base subventionnable, le taux d'intervention régional ainsi qu'au plan de financement prévisionnel de la subvention accordée à l'association « **SO WEITER** » (dossier n° **EX062623**), votée par la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022, tel que présenté dans la fiche projet n° **EX062623** jointe en **annexe 3** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Modifie le plan de financement, la base subventionnable et le taux d'intervention régional du projet soutenu par la subvention attribuée par délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022 à l'association « **L'USINE A CHAPEAUX MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB** » (dossier n° **EX062632**) au titre de l'aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs, telle que présentée dans la fiche-projet jointe en **annexe 4** à la présente délibération. Le montant de la subvention reste inchangé.

Approuve l'avenant n°3 (après l'avenant annuel de 2020 et celui de 2021) à la convention d'origine avec l'association « **THEATRE ROMAIN ROLLAND** », à savoir la convention quadriennale n° EX045668, adoptée par la délibération n° CP 2019-432 du 20 novembre 2019, ainsi que la fiche projet n° **EX064890** figurant en **annexe 2** à la présente délibération.

Approuve l'avenant modificatif n°1 à la convention quadriennale avec l'association « **SO WEITER** », adoptée par la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022, ainsi que la fiche projet n° **EX062623** figurant en **annexe 3** à la présente délibération.

Approuve l'avenant modificatif n°1 à la convention quadriennale avec l'association « **L'USINE A CHAPEAUX MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB** » adoptée

par la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022, ainsi que la fiche projet n° **EX062632** figurant en **annexe 4** de la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de ces avenants et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

**Article 6 : Autorisations de démarrage anticipé**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets figurant en **annexe 1** à la délibération, par dérogation prévue aux articles 29, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse'.

**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 29 mars 2023, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 29 mars 2023 (référence technique : 075-237500079-20230329-Imc1179226-DE-1-1) et affichage ou notification le 29 mars 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## **ANNEXES A LA DELIBERATION**

## **Annexe 1 - Fiches projets**

**DOSSIER N° EX069952 - RODÉO THÉÂTRE 78 - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 150 193,00 € HT                       | 19,97 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RODEO THEATRE 78

Adresse administrative : 3 RUE DES ARTS  
78500 SARTROUVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur SEBASTIEN ZAEGEL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Simon Delattre - metteur en scène comédien et marionnettiste - dirige la compagnie Rodéo Théâtre depuis 2013. Il collabore avec de nombreux artistes tels qu'Olivier Letellier, Anne Contensou ou Valérie Briffod. Au sein de sa compagnie, il met en scène « Bouh ! » de Mike Kenny dans le cadre d'Odyssées en Yvelines, « Poudre Noire » de Magali Mougel ou encore « La Rage des petites sirènes » de Thomas Quillardet. À l'automne 2018, il met en scène « La Vie devant soi » de Romain Gary et « L'Eloge des araignées » en 2020 - une commande à Mike Kenny dans le cadre d'une résidence multi-partenaire en Essonne. Le Rodéo Théâtre s'inscrit aussi bien dans le réseau des arts de la marionnette que le réseau jeune public. Simon Delattre est artiste associé au Théâtre de la Coupe d'Or à Rochefort (2019-2023) et à l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel-sur-Orge (2020-2023). Depuis janvier 2021, Simon Delattre est directeur artistique de la Nef à Pantin (93). Le Rodéo Théâtre est conventionné depuis 2021 par la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre, en diffusion, une trentaine de représentations en Île-de-France dont la création du nouveau spectacle « Podium ». Une centaine d'heures d'actions culturelles sont prévues dont

un projet d'EAC avec des lycéens autour du spectacle « Tout le monde est là » et 68 heures auprès de publics en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- ESSONNE
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 87 537,00  | 58,13%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 10 264,00  | 6,82%   |
| Part des coûts de structure      | 52 792,00  | 35,06%  |
| Total                            | 150 593,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 30 000,00  | 19,92%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)                                       | 30 000,00  | 19,92%  |
| Recettes propres                                                                   | 89 343,00  | 59,33%  |
| Partenaires privés                                                                 | 1 250,00   | 0,83%   |
| Total                                                                              | 150 593,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX069986 - 8 AVRIL - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 139 300,00 € HT                       | 21,54 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : 8 AVRIL

Adresse administrative : 5 RUE LE GOFF  
75005 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame FANNY DESCAZEUX, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Thomas Quillardet a créé la compagnie du « 8 AVRIL » en 2015. Elle est dédiée à la mise en scène de narrations inédites où l'écriture et l'acteur sont toujours au centre de la démarche. Les textes peuvent être issus de romans, de recherches documentaires, d'improvisations, de collectage de paroles ou de scénarios de films. Les spectacles interrogent la paternité, le souvenir, la mémoire collective, des fragments de vie de l'enfance et l'adolescence, en ramenant ces explorations de l'intime à des questions de société actuelles. La compagnie s'attache à diffuser largement son répertoire. La compagnie est conventionnée par la DRAC.

Le projet 2022 s'est centré sur des résidences d'actions culturelles au théâtre de Chelles (77) notamment avec des lycéens, au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines (78), au théâtre de Sartrouville (78), à l'Avant-Scène de Colombes (92) et à l'Hôpital de Sevrans (93) en partenariat avec le Festival d'Automne ainsi que sur la diffusion de ces récentes créations (« L'Arbre, le Maire et la Médiathèque », « Une télévision française », « Ton père »). La compagnie a assuré 26 représentations sur le territoire francilien. Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra

en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle. En 2023, deux créations sont en montage de production : un monologue de et par Thomas Quillardet sur les services hospitaliers d'addictologie, suite à une résidence de plusieurs mois à Sevran qui sera créé à l'automne 2023 et un grand projet pour la saison 2024-2025 autour du personnage de Mylène Farmer. Trois spectacles du répertoire seront en diffusion dont le spectacle jeune public « Tristesse et Joie dans la vie des girafes ». Des projets d'actions culturelles sont prévus : près de 121 heures avec des lycéens et 144 heures avec des personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- PLAISIR
- COLOMBES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 92 200,00  | 66,19%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 36 000,00  | 25,84%  |
| Part des coûts de structure      | 11 100,00  | 7,97%   |
| Total                            | 139 300,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (S) | 30 000,00  | 21,54%  |
| DRAC Île-de-France (A)                                                    | 30 000,00  | 21,54%  |
| Ville de Paris (S)                                                        | 8 000,00   | 5,74%   |
| Recettes propres                                                          | 71 300,00  | 51,18%  |
| Total                                                                     | 139 300,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070039 - LES PORTEURS D'OMBRE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 270 000,00 € HT                       | 9,26 %              | 25 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 25 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES PORTEURS D'OMBRE  
Adresse administrative : 44 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
93130 NOISY-LE-SEC  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur DAVID CHRISTOFFEL, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Les Porteurs d'ombre est une association créée à l'initiative de la chorégraphe Dominique Brun. De 2012 à 2019, ses projets et créations étaient portés en production déléguée par l'association du 48, dont la direction artistique était conjointement assurée par Dominique Brun et Sylvain Prunenec. La chorégraphe a fait le choix de créer une nouvelle structure, Les Porteurs d'ombre, pour produire et développer ses projets. L'association qui compte près d'une dizaine de créations à ce jour, s'attache à la redécouverte de notre patrimoine chorégraphique, non pas d'un point de vue muséal, mais en suscitant la mise en relation entre les archives disponibles et les interprètes d'aujourd'hui. Elle favorise l'utilisation de la kinétophographie Laban, mais aussi de nombreuses sources et archives qui permettent d'appréhender et de redonner vie à des écritures passées, souvent oubliées. Elle porte un regard résolument contemporain sur ces œuvres d'autrefois et souhaite leur redonner une visibilité au terme d'un travail d'interprétation, ne cherchant pas à reconstruire mais plutôt à réinventer.

La compagnie est conventionnée DRAC et par le département de la Seine-Saint-Denis.

En 2022, la dernière création « Nijinska/Voilà la femme » a reçu un fort soutien en co-production (15

coproducteurs). De plus, les représentations prévues en 2020 de cette création ont presque toutes été reprogrammées sur 2021-2022. « Danse crue », un spectacle créé pour le ballet de Lorraine, a également été programmé au musée de L'Orangerie en juin 2022 dans le cadre de « Danse avec les nymphéas ». Près de 300 heures d'actions culturelles, notamment avec des lycées, ont par ailleurs été menées. Après une année 2022 très intense en termes d'activités, la compagnie se retrouve face à un phénomène d'engorgement des propositions de spectacles pour les programmeurs. Elle prévoit tout de même la création de 5 nouveaux projets pour l'année 2023.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique, poursuivra son travail de création et mènera des ateliers d'actions culturelles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- NOISY-LE-SEC

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 149 044,00 | 55,20%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 17 000,00  | 6,30%   |
| Part des coûts de structure      | 103 956,00 | 38,50%  |
| Total                            | 270 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (S) | 25 000,00  | 9,26%   |
| DRAC Île-de-France SDAT (A)                                               | 13 500,00  | 5,00%   |
| DRAC Île-de-France Convention (S)                                         | 105 000,00 | 38,89%  |
| CD 93 (S)                                                                 | 20 000,00  | 7,41%   |
| Aides publiques à l'emploi (A)                                            | 2 500,00   | 0,93%   |
| Recettes propres                                                          | 79 000,00  | 29,26%  |
| ADAMI (S)                                                                 | 25 000,00  | 9,26%   |
| Total                                                                     | 270 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070047 - COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 157 502,00 € HT                       | 12,70 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE LES FRERES KAZAMAROFFS

Adresse administrative : 45 RUE D ABLON  
91200 ATHIS-MONS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur CLAUDE BERNON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

La compagnie Les Frères Kazamaroffs est une compagnie de cirque actuel, fondée en 1997 par Benoit Belleville (jongleur, acrobate) et Gérard Clarté (jongleur). Un chargé d'administration et une chargée de production travaillent au service de la compagnie. Après avoir sillonné 9 pays de l'Est et joué sur les routes, la compagnie s'implante en 2014 à Villeneuve-Saint-Georges pour 5 ans avec le projet « La Yourte dans ma ville », un centre culturel itinérant qui peut s'implanter dans les quartiers politiques de la ville ainsi qu'une école de cirque éphémère. En 2019, Le projet « La Yourte dans la ville » se développe, en lien avec les associations locales à Grigny où la compagnie s'établit avec une convention d'implantation pour trois ans renouvelables. Les Frères Kazamaroffs sont une des compagnies associées au TAG de Grigny (91). La compagnie est soutenue financièrement par le Département de L'Essonne et du Val-de-Marne et la Ville de Grigny. A partir de 2023, elle est conventionnée par la DRAC Île-de-France sur trois ans.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 en diffusion, plusieurs représentations en Île-de-France dont la création du nouveau

spectacle de cirque durant les Ateliers des Arts à Grigny avec six interprètes au plateau. Un nouveau projet va voir le jour : la création d'une école de cirque à Grigny.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- ATHIS-MONS
- GRIGNY
- CHOISY-LE-ROI
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 83 668,80  | 53,12%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 22 719,20  | 14,42%  |
| Part des coûts de structure      | 51 114,00  | 32,45%  |
| Total                            | 157 502,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 20 000,00  | 12,70%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France aide à la création (sollicitée)                 | 14 000,00  | 8,89%   |
| Autre subvention État (sollicitée)                                                 | 45 000,00  | 28,57%  |
| Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)                                   | 13 000,00  | 8,25%   |
| Subvention EPCI GPS(sollicitée)                                                    | 5 000,00   | 3,17%   |
| Subvention Ville Athis-Mons (sollicitée)                                           | 5 000,00   | 3,17%   |
| Subvention Ville Vitry-sur-Seine (sollicitée)                                      | 6 000,00   | 3,81%   |
| Subvention Ville de Choisy-le-Roi (sollicitée)                                     | 1 200,00   | 0,76%   |
| Partenaires privés (sollicitée)                                                    | 21 302,00  | 13,52%  |
| Recettes propres                                                                   | 27 000,00  | 17,14%  |
| Total                                                                              | 157 502,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070050 - ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 227 589,00 € HT                       | 19,77 %             | 45 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 45 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ENSEMBLE INSTRUM TM PLUS  
Adresse administrative : 8 RUE DES ANCIENNES MAIRIES  
92000 NANTERRE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur PHILIPPE MERCIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

TM+ est un ensemble musical contemporain à géométrie variable, dirigé par Laurent Cuniot, en résidence depuis 1996 à la Maison de la Musique de Nanterre (92), axé sur la musique des XXème et XXIème siècles, avec des incursions dans un répertoire plus ancien. La structure a pour objectif de présenter des créations contemporaines tout en continuant à valoriser les musiques du passé et en proposant une écoute renouvelée à travers des programmes originaux. Depuis 2019/2020, il développe son ancrage territorial en Île-de-France avec une présence nouvelle dans les Yvelines en partenariat avec le CDN de Sartrouville et en Essonne en partenariat avec l'Opéra de Massy. Il est également présent à l'international. TM+ est soutenu par la DRAC, le CD92 et la Ville de Nanterre.

En 2022, se sont poursuivies les résidences à la Maison de la Musique de Nanterre, au Théâtre de Sartrouville et des Yvelines et à l'Opéra de Massy. Avec ce dernier, l'ensemble a reconduit sa résidence au-delà des trois saisons initialement prévues et a donc prolongé le travail de médiation avec les publics de l'Essonne et des Hauts-de-Seine. Au total, en 2022 TM+ a repris cinq programmes en diffusion : « l'Enfant Inouï » (spectacle jeune public), « Diffractions » (voyage de l'écoute), « Etre d'Ailleurs » (petite

forme musicale et théâtrale), « Trans-Portées »(avec Farida Parveen) et « Icare Sampati » (cantate épique d’Alexandros Markeas).

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre ses résidences longues à La Maison de la Musique de Nanterre et à l’Opéra de Massy. Cinq créations vont voir le jour, dont « Song Offerings – Concert 3.0 » et « Lithophonic » et une quinzaine de représentations déjà prévues en Île-de-France (« Transfert », « City Life », « Song Offerings », « What’s New », « Lithophonic », « Être d’ailleurs », « Sérénade éclatée », « Fantaisies et chants d’amour d’hier et d’aujourd’hui »). 193 heures d’actions culturelles sont prévues dont 24 auprès de lycéens et 24 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l’ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- LA CELLE-SAINT-CLOUD
- CARRIERES-SUR-SEINE
- SARTROUVILLE
- MASSY
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- ASNIERES-SUR-SEINE
- COLOMBES
- LA GARENNE-COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- NANTERRE
- RUEIL-MALMAISON
- SURESNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA.



| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 171 211,00 | 75,23%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 17 000,00  | 7,47%   |
| Part des coûts de structure      | 39 378,00  | 17,30%  |
| Total                            | 227 589,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s) | 45 000,00  | 19,77%  |
| DRAC Île-de-France (s)                                                    | 30 000,00  | 13,18%  |
| CD92 (s)                                                                  | 6 250,00   | 2,75%   |
| Ville de Nanterre (a)                                                     | 2 700,00   | 1,19%   |
| Sociétés civiles (a) : Spedidam et Sacem                                  | 8 590,00   | 3,77%   |
| Recettes propres : ventes de spectacle                                    | 120 049,00 | 52,75%  |
| CNM (s)                                                                   | 10 000,00  | 4,39%   |
| Dispositifs EAC ( PACTE et Chemin des arts) (s)                           | 5 000,00   | 2,20%   |
| Total                                                                     | 227 589,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070052 - POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 50 500,00 € HT                        | 39,60 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : POUR FAIRE BOUILLIR LA PLUIE  
Adresse administrative : 67 BIS AVENUE CHARLES DE GAULLE  
95160 MONTMORENCY  
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
Représentant : Madame ISABELLE TRUBERT, Gérante

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Pour faire bouillir la pluie est la structure qui porte et administre les projets artistiques du contrebassiste et compositeur de jazz, Yves Rousseau. Ses influences musicales sont multiples (jazz, musiques du monde, baroque, classique, musique improvisée, musique nouvelle...) et son écriture rencontre régulièrement d'autres champs artistiques (arts numériques, danse, théâtre, chant...). Yves Rousseau compose et dirige des formations musicales de dimensions variables, comprises entre deux et sept musiciens. La structure est principalement implantée dans le Val-d'Oise.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre la résidence pédagogique engagée à Deuil-la-Barre en 2022, une trentaine d'heures d'actions culturelles sont prévues.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- DEUIL-LA-BARRE
- MONTMORENCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |           |         |
|----------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                          | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 15 450,00 | 30,59%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 9 000,00  | 17,82%  |
| Part des coûts de structure      | 26 050,00 | 51,58%  |
| Total                            | 50 500,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                            |           |         |
|-----------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                 | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC (sollicitée) | 20 000,00 | 39,60%  |
| Ville de Deuil-la-Barre (acquise)       | 11 000,00 | 21,78%  |
| Sociétés civiles (sollicitée)           | 5 000,00  | 9,90%   |
| Recettes propres                        | 14 500,00 | 28,71%  |
| Total                                   | 50 500,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070054 - ASSOCIATION MEME - ICI - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 62 000,00 € HT                        | 32,26 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MEME ICI  
Adresse administrative : 23 RUE RAMPONEAU  
75020 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur NICOLA DELON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Ici Même est une compagnie d'imagination urbaine dirigée par l'artiste Mark ETC depuis 1993. Il a mis en scène 13 créations diffusées en tournée et dirige une cinquantaine d'interventions sur des sites spécifiques. La compagnie partage son activité entre créations nationales, interventions territoriales et ingénierie culturelle. Elle s'est fait connaître par des surprises urbaines ou des spectacles embusqués telles que de vrais faux équipements urbains, vraies fausses maisons aux dimensions de places de parking, vraies fausses opérations de City-marketing avec un travail de l'acteur sur un mode vériste. La compagnie a un local à Trilport (77) dans un atelier industriel et a de multiples lieux franciliens partenaires.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 la réalisation de nouvelles capsules paysagère sur le département de la Seine-et-Marne dont « Aérodream », capsules paysagères et messages tournés vers le ciel. Une version longue durée dans un nouveau format de « Faute de tout pour faire un monde » sera également créée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- LA FERTE-SOUS-JOUARRE
- LAGNY-SUR-MARNE
- MEAUX
- TRILPORT
- ESBLY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |           |         |
|----------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                          | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 50 000,00 | 80,65%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 9 500,00  | 15,32%  |
| Part des coûts de structure      | 2 500,00  | 4,03%   |
| Total                            | 62 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 20 000,00 | 32,26%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)                                       | 25 000,00 | 40,32%  |
| Recettes propres                                                                   | 17 000,00 | 27,42%  |
| Total                                                                              | 62 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070064 - COD COMPAGNIE OLIVIER DUBOIS - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 650 400,00 € HT                       | 3,84 %              | 25 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 25 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COD

Adresse administrative : 52 BOULEVARD DE MAGENTA  
75010 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur LAURENT GOUMARRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Olivier Dubois, chorégraphe et danseur reconnu, a commencé comme interprète notamment pour Angelin Preljocaj, le Cirque du Soleil, Jan Fabre, Dominique Boivin, Sasha Waltz. Il fonde en 2007 la Compagnie Olivier Dubois, dont il a repris l'activité en 2018 après 4 ans d'interruption pour ses fonctions de directeur du Centre chorégraphique national de Roubaix. Le chorégraphe est artiste associé du Centquatre depuis 2019, ainsi qu'au Théâtre Paul Eluard de Bezons. Depuis 2018, le programme de la compagnie s'articule autour de 3 nouvelles pièces, avec une alternance de formes légères et pièces de groupe : "Pour sortir au jour", un solo interprété par Olivier Dubois (2018), "Tropismes", pièce pour 9 interprètes (printemps 2019) et la création d'"Itmahrag", production franco-égyptienne présentée en 2021. En 2022, la compagnie re-crée le poème chorégraphique pour 18 danseurs "Tragédie". La compagnie est fortement impliquée dans la transmission et mène des actions culturelles avec les lycéens dans le cadre de sa résidence au Centquatre et à Bezons. Elle diffuse son répertoire au national et à l'international. La compagnie est conventionnée par la Drac Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre ses résidences longues à Bezons et au Centquatre à Paris. En diffusion, 9

représentations sont prévues en Île-de-France pour les spectacles "Tragédie New Edit" et "Pour sortir au jour". 187 heures d'actions culturelles sont prévues dont 16 heures au lycée de Vauréal et 77 heures auprès de personnes en situation de précarité. Une attention particulière est portée aux amateurs via de nombreux ateliers mis en place et déclinés pour différents publics (collégiens, lycéens, jeunes adultes).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- BEZONS
- VAUREAL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 439 945,00 | 67,64%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 68 000,00  | 10,46%  |
| Part des coûts de structure      | 142 455,00 | 21,90%  |
| Total                            | 650 400,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                            |            |         |
|-----------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                 | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (sollicitée) | 25 000,00  | 3,84%   |
| DRAC Île-de-France (acquise)            | 200 000,00 | 30,75%  |
| FONPEPS (acquise)                       | 10 000,00  | 1,54%   |
| Recettes propres                        | 415 400,00 | 63,87%  |
| Total                                   | 650 400,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070084 - LA COMPAGNIE NOVA - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 415 000,00 € HT                       | 4,82 %              | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE NOVA  
Adresse administrative : 12 IMPASSE HONORE BERTIN  
93170 BAGNOLET  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame LORRAINE PEYNICHOU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

La Compagnie Nova est créée en 2007 par Margaux Eskenazi. En 2016, elle lance avec Alice Carré une trilogie de spectacles « Ecrire en pays dominé » avec : « Nous sommes de ceux qui disent non à l'ombre » créée en 2017 et « Et le cœur fume encore » en 2019. Ces deux spectacles s'ancrent très activement dans la société contemporaine et pensent l'intime et le politique comme les deux faces d'une même histoire. Ils sont nés grâce à des temps de résidence, de rencontres et de travail sur trois années en implantation dans différentes villes qui ont soutenu les projets : Villepinte, Les Lilas, Stains et Mantes-la-Jolie. La recherche qui est menée est à la jonction d'un théâtre documentaire et d'un théâtre de fiction. Son matériau d'écriture a deux fondements : des auteurs (Césaire, Damas, Kateb, Djébar, Glissant) et des rencontres avec les publics. Les actions s'inscrivent toujours dans un processus de recherche et d'écriture.

La compagnie est soutenue par le conseil départemental de Seine-Saint-Denis et conventionnée par la DRAC Île-de-France, qui a revalorisé en 2022 le montant de sa subvention.

En 2022, la compagnie a notamment été accueillie en résidence aux Gêmeaux à Sceaux pour les



répétitions de « 1983 », le dernier volet de la trilogie ainsi que pour sa création à venir « Vénus ». La compagnie a également été en résidence au Théâtre de la Cité Internationale et au Centquatre à Paris, au Théâtre Gérard Philipe à Saint-Denis et au Théâtre du Fil de l'Eau à Pantin. Des actions à destination des lycées Molière de Paris et Lucie Aubrac de Pantin ont été réalisées. 2022 a également été une importante année de tournée, avec 6 spectacles pour un total de 89 représentations.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 la poursuite des résidences au Théâtre de la Poudrerie à Sevran, au Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine et de nouvelles actions culturelles. En diffusion, quarante dates sont déjà fixées, dont 24 en Île-de-France et 32 pour « 1983 ». Environ 150 heures d'actions culturelles sont prévues dont 68 avec les lycées Martin Luther King à Bussy Saint-Georges et Blaise Cendrars à Sevran et 35 heures auprès de publics en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- NOISIEL
- TRAPPES
- LE VESINET
- SCEAUX
- BAGNOLET
- PANTIN
- SEVRAN
- TREMBLAY-EN-FRANCE
- LE KREMLIN-BICETRE
- VITRY-SUR-SEINE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 327 850,80 | 79,00%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 7 786,80   | 1,88%   |
| Part des coûts de structure      | 79 362,40  | 19,12%  |
| Total                            | 415 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s) | 20 000,00  | 4,82%   |
| DRAC Île-de-France (a)                                                    | 50 000,00  | 12,05%  |
| FONPEPS (a)                                                               | 13 000,00  | 3,13%   |
| Ventes de spectacle                                                       | 242 000,00 | 58,31%  |
| Apports en coproduction                                                   | 37 000,00  | 8,92%   |
| Autres prestations de service                                             | 53 000,00  | 12,77%  |
| Total                                                                     | 415 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070086 - THEATRE DU CRISTAL - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 135 000,00 € TTC                      | 28,15 %             | 38 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 38 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE DU CRISTAL

Adresse administrative : 13 ALLEE DU STADE  
95610 ERAGNY

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame MARIE-CLAUDE RICHET, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Fondé par le metteur en scène Olivier Couder, le Théâtre du Cristal est une compagnie de théâtre qui travaille avec des comédiens en situation de handicap. Partenaire de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), La Montagne à Corneilles en Parisis, elle accueille depuis 2004 à plein temps quinze comédiens handicapés, qu'elle forme au théâtre et distribue dans ses créations ou en répondant à des demandes de casting, pour lesquels ils sont régulièrement sollicités. Le Théâtre du Cristal a créé une vingtaine de pièces d'auteurs contemporains (Beckett, Calaferte, Melquiot...) sous la direction d'Olivier Couder.

Installée à Eragny-sur-Oise depuis 2014 (auparavant à Beaumont-sur-Oise), la compagnie développe de nombreuses actions culturelles auprès du public, que ce soit en milieu scolaire ou au sein des institutions médico-sociales

Dans le cadre du réseau IMAGO, le Théâtre de Cristal est le pôle art et handicap du Val-d'Oise.

Le Théâtre du Cristal bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, 14 représentations sont prévues en Île-de-France dont la création d'un nouveau spectacle à destination du

jeune public. Environ 490 heures d'actions culturelles sont prévues dont 50 heures avec le lycée Toulouse-Lautrec de Vaucresson et 120 heures auprès de publics en situation de précarité

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PLAISIR
- VAUCRESSON
- ARGENTEUIL
- ERAGNY
- ASNIERES-SUR-OISE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 67 500,00  | 50,00%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 41 500,00  | 30,74%  |
| Part des coûts de structure      | 26 000,00  | 19,26%  |
| Total                            | 135 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                            |            |         |
|-----------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                 | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (sollicitée) | 38 000,00  | 28,15%  |
| DRAC Île-de-France (acquise)            | 21 000,00  | 15,56%  |
| CD 95 (sollicitée)                      | 22 000,00  | 16,30%  |
| Partenaires privés:                     | 15 000,00  | 11,11%  |
| Recettes propres                        | 39 000,00  | 28,89%  |
| Total                                   | 135 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070087 - KI PRODUCTIONS - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 75 000,00 € HT                        | 40,00 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION KI PRODUCTIONS  
Adresse administrative : 52 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE  
75011 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ODILE ROUQUET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Ki Productions a été créée 1984. A la croisée de la danse, du cirque, de l'image et des sciences, le travail de la chorégraphe Kitsou Dubois s'appuie sur des laboratoires de recherche et de création explorant le corps confronté à des situations de gravité altérée dans des milieux où les repères spatiaux sont bouleversés. Elle est aussi une pédagogue reconnue, intervenant auprès de plusieurs écoles supérieures d'art et d'universités : CNAC, Académie Fratellini, Université Paris 8, ENS Louis Lumière, ENS des arts décoratifs. La compagnie est conventionnée par la région Île-de-France dans le cadre de la permanence artistique et culturelle. Elle développe depuis 2018 un partenariat avec la Briqueterie-CDCN du Val-de-Marne pour la recherche, la présentation de projets et l'action culturelle. Elle est subventionnée régulièrement par la DRAC Île-de-France pour des projets de création et d'action culturelle.

En 2022, Kitsou Dubois a travaillé avec le compositeur Alexandre Bouvier pour créer un ballet de dix grues sur le chantier Cœur de Ville de Bobigny. Cette création a donné lieu à 2 représentations en avril 2022 et réunit plus de 700 spectateurs. Les résidences à La Briqueterie se sont poursuivies et ont notamment permis de maintenir les interventions et les ateliers « En Mouvement » à l'Hôpital Paul

Guiraud. La compagnie souhaite poursuivre ce projet en 2023. La compagnie prévoit en 2023 de poursuivre la création du nouveau spectacle « Sidéral » en collaboration avec le chorégraphe Sébastien Ly. 100 heures d'actions culturelles sont prévues dont 10 auprès de lycéennes du Lycée de la Légion d'Honneur à Saint-Denis et 40 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |           |         |
|----------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                          | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 50 980,09 | 67,97%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 4 702,41  | 6,27%   |
| Part des coûts de structure      | 19 317,50 | 25,76%  |
| Total                            | 75 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                |           |         |
|-----------------------------|-----------|---------|
| Libellé                     | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC  | 30 000,00 | 40,00%  |
| Ville de Paris (acquis)     | 3 000,00  | 4,00%   |
| Recettes propres d'activité | 42 000,00 | 56,00%  |
| Total                       | 75 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070088 - LA VIE BREVE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 590 768,00 € HT                       | 5,08 %              | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA VIE BREVE

Adresse administrative : 2 ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRES  
75012 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SOPHIE DARRAGI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Fondée en 2009 à Paris, La Vie Brève est une compagnie de théâtre musical dirigée artistiquement par Jeanne Candel, dont l'écriture collective est le poumon : elle façonne les créations avec une équipe d'artistes et de techniciens qui sont placés au centre et considérés comme co-créateurs et auteurs. La compagnie compte aujourd'hui 15 créations à son actif.

En 2019, la compagnie prend la direction du Théâtre de l'Aquarium en réponse à l'appel à projets lancé conjointement par la mairie de Paris et le ministère de la Culture jusqu'en 2024. La Vie Brève a répondu en plaçant sa dynamique de compagnie au cœur du projet, dans une perspective pluridisciplinaire (théâtre et musique) et de partage de son expertise et de son réseau professionnel, ancrée dans un lieu.

La compagnie est soutenue par le ministère de la Culture et la ville de Paris.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 plus d'une quarantaine représentations. 752 heures d'actions culturelles sont prévues dont 512 auprès de lycéens et 15 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 544 768,00 | 92,21%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 5 000,00   | 0,85%   |
| Part des coûts de structure      | 41 000,00  | 6,94%   |
| Total                            | 590 768,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                 |            |         |
|----------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                      | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (sollicitée)      | 30 000,00  | 5,08%   |
| DRAC Île-de-France (acquise)                 | 49 018,00  | 8,30%   |
| Ville de Paris aide au festival (sollicitée) | 5 000,00   | 0,85%   |
| Paris Mairie du 12e arrondissement (acquise) | 2 500,00   | 0,42%   |
| FONPEPS (acquise)                            | 12 000,00  | 2,03%   |
| Sociétés civiles (sollicitée)                | 55 000,00  | 9,31%   |
| Recettes propres                             | 437 250,00 | 74,01%  |
| Total                                        | 590 768,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070182 - (S) VRAI - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 204 550,00 € HT                       | 14,67 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : S VRAI

Adresse administrative : 41 RUE DE LA NOSEILLE  
93130 NOISY-LE-SEC

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur NICOLAS PIGNON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Portée par le metteur en scène, auteur et comédien Stéphane Schoukroun et la comédienne et dramaturge Jana Klein, (S)-Vrai crée des spectacles et performances qui questionnent nos territoires, réels et imaginaires, la façon dont nous les habitons et comment ils nous transforment. Chaque création se nourrit d'une rencontre avec des témoins : habitants, chercheurs, artistes, adolescents qui trouvent au théâtre un espace de réflexion, de jeu, un lieu d'échange, d'expression. La compagnie est aujourd'hui productrice de ses projets. Elle a monté 17 spectacles depuis sa création et est suivie et soutenue régulièrement par la DRAC, notamment pour des aides à la création.

La compagnie (S)-Vrai continue de développer sa permanence artistique et culturelle sur le territoire francilien suivant ces axes forts : la diffusion de formes nomades en salles de classe, résidences, centres sociaux, cours d'immeubles, parcs, etc. qui permettent d'aller à la rencontre d'un public de tout âge et de réunir des habitants de tous horizons pour les projets participatifs ; des ateliers intergénérationnels qui génèrent des spectacles participatifs ; des ateliers et stages en milieu scolaire et associatif autour des différentes créations de la compagnie donnant lieu à des restitutions (performances, podcasts, vidéos).

Par ses actions sur le territoire menées depuis sa création, la compagnie a établi un réseau d'une quinzaine de partenaires financiers solides et fidèles (lieux, villes, partenaires publics, académies...) qui lui permet de mettre en œuvre de nombreux projets à valeur sociétale et toujours en lien fort avec les populations. Du fait de son rayonnement sur l'ensemble de l'Île-de-France (dernièrement dans le Val-d'Oise), la DRAC a répondu favorablement au conventionnement de la compagnie pour cette année ainsi que pour 2023.

La compagnie prévoit en 2023 de poursuivre sa résidence territoriale à Gonesse. En diffusion, 34 représentations sont prévues en Île-de-France ("L la nuit", "Décodage", "Notre histoire", "L.I.B.R.E", "Se construire"). 268 heures d'actions culturelles sont prévues dont 100 auprès de lycéens et 68 auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- JUVISY-SUR-ORGE
- MARCOUSSIS
- MONTROUGE
- LA COURNEUVE
- VILLEJUIF
- CHEVILLY-LARUE
- GONESSE
- GOUSSAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 136 480,00 | 66,72%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 13 700,00  | 6,70%   |
| Part des coûts de structure      | 54 370,00  | 26,58%  |
| Total                            | 204 550,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC   | 30 000,00  | 14,67%  |
| DRAC Île-de-France (acquise) | 23 000,00  | 11,24%  |
| Département 95 (acquise)     | 10 000,00  | 4,89%   |
| Ville de Gonesse (acquise)   | 23 000,00  | 11,24%  |
| Ville de Paris (sollicitée)  | 8 000,00   | 3,91%   |
| FONPEPS (acquise)            | 11 650,00  | 5,70%   |
| Mécénats                     | 5 000,00   | 2,44%   |
| Recettes propres d'activité  | 89 100,00  | 43,56%  |
| Coréalizations               | 4 800,00   | 2,35%   |
| Total                        | 204 550,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070188 - J'Y PENSE SOUVENT - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 178 000,00 € HT                       | 14,04 %             | 25 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 25 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : J Y PENSE SOUVENT  
Adresse administrative : 44 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
94120 FONTENAY SOUS BOIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame NATHALIE SEMBINELLI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

L'association J'y pense souvent (...) porte la production et la diffusion des projets chorégraphiques de Vincent Dupont. Les créations portées par la compagnie développent un travail à la croisée de plusieurs esthétiques qui déplace les définitions attendues de l'art chorégraphique. Dans cette démarche, la compagnie a déjà produit d'autres formats artistiques (film chorégraphique, exposition, installation). Depuis ses débuts Vincent Dupont interroge dans ces créations le mouvement et le son. Il travaille sur l'environnement, l'espace ou les troubles de la perception. Depuis quelques années, ses projets font appel aux images de synthèse et à la réalité virtuelle. Sensible aux enjeux de la transmission, la compagnie organise également régulièrement des workshops et ateliers.

L'association est soutenue en structuration par la DRAC Île-de-France.

De septembre 2019 à juin 2023, la compagnie est en résidence longue d'artiste associé au Centre des arts d'Enghien-les-Bains, pour quatre saisons avec une aide à la résidence du Conseil départemental du Val-d'Oise.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie termine sa résidence longue au CDA d'Enghien-les-Bains et construit une nouvelle implantation dans le

Val-de-Marne avec la Briqueterie. En diffusion, la compagnie tournera notamment son spectacle NO REALITY NOW pour plusieurs dates au CDA d'Enghien-les-Bains et au CND de Pantin. Une quarantaine d'heures d'actions culturelles sont prévues dans le Val-d'Oise, notamment au lycée Notre-Dame-Providence d'Enghien-les-Bains et l'Institut d'éducation motrice de Gonesse. Des actions et des dates de diffusion sont en préfiguration avec la Briqueterie CDCN du Val-de-Marne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de l'autre aide régionale sollicitée (aide à la création).

#### Localisation géographique :

- PARIS
- PANTIN
- ENGHIEEN-LES-BAINS
- GONESSE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 136 650,00 | 62,68%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 8 750,00   | 4,01%   |
| Part des coûts de structure      | 72 600,00  | 33,30%  |
| Total                            | 218 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| DRAC Île-de-France (acquis)                          | 80 000,00  | 36,70%  |
| Région Île-de-France - PAC                           | 25 000,00  | 11,47%  |
| Région Île-de-France aide à la création (sollicitée) | 40 000,00  | 18,35%  |
| FONPEPS (sollicité)                                  | 6 000,00   | 2,75%   |
| Recettes propres d'activité                          | 67 000,00  | 30,73%  |
| Total                                                | 218 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070295 - LE CONCERT IMPROMPTU - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 191 200,00 € HT                       | 10,46 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE CONCERT IMPROMPTU  
Adresse administrative : 69 AVENUE DANIELLE CASANOVA  
94200 IVRY-SUR-SEINE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur HUBERT PIVET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Concert impromptu est un ensemble musical professionnel permanent composé de 5 instruments à vents (flûte traversière, hautbois, clarinette, cor, basson) formé en 1991 par Yves Charpentier, flûtiste. Depuis ses débuts, les projets de l'Ensemble affirment sa volonté de former des alliances avec la danse, la poésie, la peinture, la vidéo, le numérique et de s'adresser à une diversité de publics en dehors des grandes scènes prestigieuses de la musique classique. Depuis 2001, le Concert Impromptu est installé à Ivry-sur-Seine où la ville lui met à disposition un local de 120 m2 comprenant une salle de répétition et des bureaux. L'ensemble produit et diffuse des concerts et des cross-opéras (spectacles transdisciplinaires) en France et à l'étranger aussi bien sur les scènes nationales, les musées, les festivals, les théâtres de ville que les auditoriums des conservatoires, des médiathèques ou lycées. La structure emploie 5 musiciens intermittents et 3 permanents. En 2011, la DRAC Île-de-France conventionne l'ensemble à hauteur de 30 000 €. Depuis 2019, le Concert impromptu est conventionné par le Département du Val-de-Marne à hauteur de 20 000 €. Depuis 2020, la direction artistique est assurée par la hautboïste Violaine Dufès.

En 2022, le Concert Impromptu a été notamment accueilli au Conservatoire de Fresnes, à la Dynamo à Pantin. Trois créations ont été finalisées, trois autres entamées. Les parcours auprès des lycéens prévus dans le cadre du cross-opéra Congocéan ont bien eu lieu ainsi que des ateliers en cycle primaire, des actions en directions d'enfants en situation de handicap et de personnes en situation de précarité ont également été menées.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre des résidences à Fresnes, Bagneux et Pantin. En diffusion, 25 représentations sont prévues en Île-de-France dont les créations « Morsure de la limace », une création dans le cadre du Programme 3LLES, et « Sympay Pinatras » à l'occasion du 70ème anniversaire des relations franco-indonésiennes. Plus de 300 heures d'actions culturelles sont prévues dont 91 heures en lycée et 44 heures auprès de publics en situation de handicap ou de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- VERSAILLES
- SAVIGNY-SUR-ORGE
- BAGNEUX
- PANTIN
- FRESNES
- GENTILLY
- LE KREMLIN-BICETRE
- VILLEJUIF
- IVRY-SUR-SEINE
- VALENTON

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 90 100,00  | 47,12%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 23 000,00  | 12,03%  |
| Part des coûts de structure      | 78 100,00  | 40,85%  |
| Total                            | 191 200,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 20 000,00  | 10,46%  |
| État DRAC Île-de-France (A)                                                        | 30 000,00  | 15,69%  |
| CD 94 (A)                                                                          | 20 000,00  | 10,46%  |
| Ville Ivry-sur-Seine (a)                                                           | 6 294,00   | 3,29%   |
| Sociétés civiles (s)                                                               | 39 000,00  | 20,40%  |
| Partenaires privés (s) : mécénats                                                  | 2 000,00   | 1,05%   |
| Recettes propres                                                                   | 66 906,00  | 34,99%  |
| Caisse des dépôts                                                                  | 7 000,00   | 3,66%   |
| Total                                                                              | 191 200,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070297 - ENSEMBLE SOUNDINITIATIVE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 163 300,00 € TTC                      | 12,25 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SOUNDINITIATIVE  
Adresse administrative : 34 RUE MARCADET  
75018 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MICHELE TOSI, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

L'ensemble Soundinitiative est créé à Paris en 2011. Il regroupe neuf musiciens et musiciennes originaires de France, Australie, Chine, Pologne, États-Unis. La direction artistique de l'ensemble est dirigée par Gwen Rouger, pianiste/keyboardist et Winnie Huang, violoniste. L'ensemble se consacre à l'interprétation du répertoire contemporain, à la création d'œuvres de compositeurs et compositrices émergentes (plus de vingt commandes jusqu'à présent) et à l'élaboration de concerts scénographiés en interaction avec le lieu et/ou le public où l'art numérique, l'expression corporelle et/ou le texte, fusionnent avec l'écriture musicale pour les instruments. Son répertoire est composé d'œuvres mêlant instruments traditionnels et électroniques avec créations vidéo et gestes performatifs.

Soundinitiative est soutenu par la Drac Île-de-France (structuration) et la Ville d'Enghien-les-Bains. L'ensemble est en résidence au Centre des Arts (CDA) d'Enghien-les-Bains depuis septembre 2019 pour quatre saisons et collabore régulièrement avec la Muse en Circuit.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, la compagnie prévoit en 2023 de poursuivre sa résidence longue au CDA d'Enghien-les-Bains ce qui inclut la création et la diffusion de 7 spectacles et performances. L'ensemble jouera également au Théâtre de Vanves et à

l'international. Plus de 200 heures d'actions culturelles sont prévues notamment partenariat avec le CDA d'Enghien-les-Bains et la Muse en Circuit (Alfortville, 94) dont 114 heures en lycée (à Taverny (95) et dans 2 autres lycées du 94 ou du 93 et 45 heures auprès de personnes en situation de précarité auprès de l'Institut d'éducation motrice de Gonesse (95).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- ALFORTVILLE
- ENGHIEEN-LES-BAINS
- GONESSE
- TAVERNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 88 800,00  | 52,76%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 28 800,00  | 17,11%  |
| Part des coûts de structure      | 50 700,00  | 30,12%  |
| Total                            | 168 300,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                              |            |         |
|-------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (sollicitée)   | 25 000,00  | 14,85%  |
| DRAC Île-de-France (sollicitée)           | 40 000,00  | 23,77%  |
| Subvention Enghien-les-Bains (sollicitée) | 3 000,00   | 1,78%   |
| Subvention Taverny (acquise)              | 700,00     | 0,42%   |
| Aides publiques à l'emploi (acquise)      | 2 500,00   | 1,49%   |
| Maison de la musique contemporaine        | 7 500,00   | 4,46%   |
| société civiles                           | 3 000,00   | 1,78%   |
| Recettes propres                          | 86 600,00  | 51,46%  |
| Total                                     | 168 300,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX069983 - LES THEATRALES CHARLES DULLIN - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 202 420,00 € HT                       | 26,68 %             | 54 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 54 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LES THEATRALES CHARLES DULLIN  
Adresse administrative : 11 RUE REMY DE GOURMONT  
75014 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur BRUNO BOSSARD, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

L'association des Théâtrales Charles Dullin organise depuis 1967 un festival en biennale dédié au théâtre contemporain en partenariat avec des lieux du Val-de-Marne. A ce jour, il se déploie sur 22 structures culturelles partenaires (1 CDN, 1 Scène Nationale, 17 Théâtres de ville, 2 Services culturels municipaux, 1 lieu de résidence/création). Sur l'année inter-biennale, l'association accueille des résidences d'auteurs/metteurs en scène et anime son réseau des « Colporteurs », un réseau départemental de spectateurs, composé de personnes fréquentant des associations de quartiers, d'étudiants, de lycéens, d'amateurs et d'élèves d'ateliers de théâtre, de personnes déjà relais ou médiateurs d'une structure partenaire ainsi que de membres de la vie associative d'un théâtre. Suite au départ de Guillaume Hasson en janvier 2022, les Théâtrales sont dirigées depuis juin 2022 par Nicolas Liautard. Les Théâtrales Charles Dullin sont soutenus par le Département du 94 qui en est le principal financeur et par la Région. La DRAC accompagne les résidences conduites sur le territoire pendant les années inter-biennales.

En 2022, la compagnie de Pauline Sales a terminé sa résidence. Le nouveau projet des théâtrales Charles Dullin a pour ambition de replacer le spectateur au centre de toutes ses préoccupations, qu'il s'agisse de diffusion, de production ou d'action culturelle. Le cœur du projet consiste à porter tous les deux ans une production en langue étrangère surtitrée en français qui intègre dans sa distribution des non professionnels issus des ateliers de pratique qui auront précédés la période du festival. Cette création a

pour vocation d'être coproduite par les lieux les plus actifs du Val de Marne et diffusée le plus largement possible à l'occasion du festival, dans les lieux partenaires des Théâtrales Charles Dullin. Pour la dixième édition du festival, qui aura lieu à l'automne 2024, c'est la langue persane qui a été choisie avec le cinéma d'Abbas Kiarostami comme support textuel et l'artiste Pedro Kadivar comme metteur en scène. Les modalités de production et la mise en place des ateliers de pratiques sont actuellement à l'étude. Un second volet du projet des Théâtrales Charles Dullin consiste à diffuser sur le territoire du Val-de-Marne des « banquets de salut public », moments de partage offerts aux populations du Val-de-Marne, en intérieur comme en extérieur, au cours desquels seront présentés et mis en lecture des textes de l'antiquité grecque ou latine qui portent sur l'histoire, sur la philosophie ou la poésie. L'objectif est de redonner aux citoyennes et aux citoyens les éléments de débat.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le théâtre va accueillir Pedro Kadivar comme artiste associé autour de l'écriture du cinéaste Abbas Kiarostami pour l'édition 2024 des Rencontres Charles Dullin. 335 heures d'actions culturelles et propositions incluant des amateurs, habitants sont prévues dont des actions auprès de lycéens et des personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 107 123,00 | 52,92%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 62 080,00  | 30,67%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 33 217,00  | 16,41%  |
| Total                                                                  | 202 420,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                   |            |         |
|--------------------------------|------------|---------|
| Libellé                        | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (S) | 54 000,00  | 26,68%  |
| DRAC Île-de-France (S)         | 7 500,00   | 3,71%   |
| CD 94 Val-de-Marne (S)         | 137 600,00 | 67,98%  |
| Recettes propres               | 3 320,00   | 1,64%   |
| Total                          | 202 420,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX069985 - LA CAVE A THEATRE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 187 000,00 € HT                       | 16,04 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LA CAVE A THEATRE  
Adresse administrative : 56 RUE ESTIENNE D ORVES  
92700 COLOMBES  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MARTINE FEBVRE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

La Cave à Théâtre est un lieu de création, de diffusion et de pratique artistique, animé et dirigé par la compagnie Annibal et ses éléphants, compagnie historique des arts de la rue qui se déploie en France et à l'étranger, sous la houlette de Thierry Lorent et Frédéric Fort. La compagnie crée des spectacles de troupe, à vocation populaire, tels que « Le film du dimanche soir », qui compte aujourd'hui plus de 250 représentations. La compagnie est aussi très impliquée localement, avec un temps fort original, le Festival International du Banc Public à Colombes, point d'orgue chaque année du projet « Être acteur de son quartier ». La Cave à théâtre est soutenue par la Ville de Colombes, la DRAC, le Département des Hauts-de-Seine.

En 2022, la structure a signé une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Colombes (2022-2025). La dernière création de la compagnie « L'Etrange cas du Dr Jekyll et de Mr Hyde » a fait une tournée de 27 dates. De plus, parmi les nombreuses équipes accueillies en résidence, la compagnie des Miscellanées et la compagnie des Cœurs Vaillants, compagnies émergentes, ont bénéficié d'un soutien en coproduction. La Cave à Théâtre a également poursuivi de nombreux projets d'actions culturelles sur plus de 2 800 heures. La compagnie Annibal est entrée en résidence de reprise de plusieurs de ses spectacles pour accueillir deux nouvelles comédiennes.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 la Cave à Théâtre souhaite pérenniser son partenariat avec l'Ecole Supérieure des Comédiens d'Asnières. Par ailleurs 5 résidences courtes sont déjà programmées sur l'année et plusieurs temps forts sont prévus dont la 18ème édition du Festival International du Banc Public, soutenue par une trentaine de partenaires. Fin 2023, la compagnie Annibal s'attellera à sa nouvelle création : « Georgia » une adaptation du roman Sylvia de Howard Fast, polar féministe. Près de 2 827 heures d'actions culturelles sont prévues dont 311 heures auprès de lycéens et 360 heures en partenariats avec des structures médico-sociales.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- COLOMBES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 111 500,00 | 59,63%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 42 000,00  | 22,46%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 33 500,00  | 17,91%  |
| Total                                                                  | 187 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                  |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                       | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s)     | 30 000,00  | 16,04%  |
| DRAC Île-de-France (a)                                                        | 10 000,00  | 5,35%   |
| État - Politique de la Ville (s)                                              | 13 000,00  | 6,95%   |
| CD92 (s)                                                                      | 30 000,00  | 16,04%  |
| Ville de Colombes (s)                                                         | 25 000,00  | 13,37%  |
| Aides publiques à l'emploi (a) FONJEP                                         | 14 000,00  | 7,49%   |
| Sociétés civiles (s) : Colombes Habitat Public                                | 5 000,00   | 2,67%   |
| Recettes propres : prestations de services, ventes de spectacles, billetterie | 60 000,00  | 32,09%  |
| Total                                                                         | 187 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070044 - CENTRE CULTUREL ARC EN CIEL THEATRE DE RUNGIS - AVENANT  
PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657348-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 225 500,00 € HT                       | 17,74 %             | 40 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 40 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CENTRE CULTUREL ARC EN CIEL  
THEATRE DE RUNGIS  
Adresse administrative : 1 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
94150 RUNGIS  
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel  
Représentant : Monsieur BRUNO COCHET, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Théâtre de Rungis est un théâtre de ville pluridisciplinaire dont le théâtre est l'axe principal de la programmation avec des pièces du répertoire et une majorité d'œuvres d'auteurs contemporains. La musique classique est le second axe fort de la programmation, puis la danse contemporaine. Des spectacles de cirque et chanson sont également proposés chaque saison. La programmation rassemble une quarantaine de spectacles pour une soixantaine de représentations et réunit chaque saison un peu plus de 10 000 spectateurs. Le Théâtre de Rungis accueille et accompagne des équipes artistiques en résidence triennale, les résidences comprennent toutes 4 volets : coproduction, accueil plateau, diffusion du répertoire et actions culturelles. En 2023, les compagnies Mauvais Sang, Tamara Al Saadi poursuivent leur résidence. Outre ces résidences longues, le théâtre soutient également des équipes en coproduction et accueille des résidences de création au nombre de 9, il peut également porter des productions déléguées. Ainsi la compagnie Jupon a été accompagnée en production déléguée en 2021. Le Théâtre de Rungis est soutenu par la Ville de Rungis et par le Conseil Départemental du Val-de-Marne (convention triennale) et reçoit des aides à la résidence de la DRAC Île-de-France.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle. Le théâtre poursuit l'accueil de la compagnie Mauvais Sang en résidence longue et pour la dernière année l'équipe de Tamara AL-SAADI et deux temps forts seront proposés (Midis au théâtre et Théâtre pour l'enfance en partenariat avec la Grange Dîmière - Théâtre de Fresnes). 628 heures d'actions culturelles sont prévues dont 350 heures au lycée professionnel de Fresnes et 58 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales.

#### Localisation géographique :

- FRESNES
- RUNGIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 180 000,00 | 76,11%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 23 500,00  | 9,94%   |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 33 000,00  | 13,95%  |
| Total                                                                  | 236 500,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (S) (dans la limite de 40 % du budget proposé) | 40 000,00  | 16,91%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (A)                                    | 30 000,00  | 12,68%  |
| CD 94 Val-de-Marne (A)                                                    | 25 000,00  | 10,57%  |
| Ville de Rungis (A)                                                       | 100 000,00 | 42,28%  |
| ONDA (S)                                                                  | 4 500,00   | 1,90%   |
| Recettes propres                                                          | 26 000,00  | 10,99%  |
| Région Ile-de-France EAC                                                  | 11 000,00  | 4,65%   |
| Total                                                                     | 236 500,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070185 - REGIE LE PLAN GRAND PARIS SUD - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657351-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 418 000,00 € HT                       | 13,16 %             | 55 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 55 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CA GD PARIS SUD SEINE ESSONNE  
SENART REGIE LE PLAN GRAND PARIS  
SUD

Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES  
91000 EVRY COURCOURONNES

Statut Juridique : Communauté d'Agglomération

Représentant : Monsieur MICHEL BISSON, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Plan situé à Ris-Orangis en Essonne est un lieu de musiques actuelles à proximité de plusieurs quartiers et cités populaires d'Evry, Grigny, Corbeil-Essonnes, Viry-Châtillon. Après la construction d'un équipement neuf Le Plan II, devant permettre au Plan de développer des activités diversifiées en termes d'accompagnement des artistes en création notamment, la salle a relancé son projet sur des bases nouvelles. Le projet de construction d'un nouveau lieu a apporté une réponse aux défauts d'ergonomie et d'implantation de la salle d'origine. En 2014, cette nouvelle salle modulable de 850 places a été inaugurée et permet d'amplifier les missions de l'équipement (diffusion, accompagnement, action culturelle et insertion). En 2020, la salle obtient le label Scènes de Musiques Actuelles. Le Plan soutient la création, que cela soit matériellement et/ou financièrement : près d'une cinquantaine d'équipes artistiques ont été accueillies sur des périodes de résidence allant d'une journée à une semaine, avec parfois des apports en co-production et pour presque la totalité une représentation publique. Dans le cadre du dispositif de la Factory, le Plan accompagne chaque année 4 groupes émergents franciliens. Il participe également avec plusieurs groupes lycéens au dispositif Lycéens en cavale. Enfin, le Plan organise « Ris en selle », un festival éco-responsable musical autour de la pratique du vélo.

Equipement de la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, le Plan bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France et du Département de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023, le Plan poursuit son partenariat avec Dandyguel comme artiste associé. Par ailleurs plus d'une cinquantaine de résidences seront accueillies sur l'année et 2 temps forts sont prévus (les festivals de musiques urbaines TRACE(S) et le festival de rock indépendant OUT LOUD en partenariat avec l'EMB de Sannois (95) et File 7). 585 heures d'actions culturelles sont prévues dont plus d'une trentaine d'heures auprès de lycéens et une cinquantaine d'heures auprès de personnes en situation de handicap.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- RIS-ORANGIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 307 000,00 | 73,44%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 30 000,00  | 7,18%   |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 81 000,00  | 19,38%  |
| Total                                                                  | 418 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 55 000,00  | 13,16%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)                                    | 70 000,00  | 16,75%  |
| Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)                                   | 90 000,00  | 21,53%  |
| Subvention EPCI Grand Paris Sud (sollicitée)                                       | 125 000,00 | 29,90%  |
| Sociétés civiles (sollicitée)                                                      | 18 000,00  | 4,31%   |
| Recettes propres                                                                   | 60 000,00  | 14,35%  |
| Total                                                                              | 418 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070186 - COMMUNE DU BLANC MESNIL DEUX PIÈCES CUISINE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-657348-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 155 000,00 € TTC                      | 32,26 %             | 50 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 50 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMMUNE DU BLANC MESNIL DEUX  
PIECES CUISINE  
Adresse administrative : 42 AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER  
93150 LE BLANC-MESNIL  
Statut Juridique : Commune  
Représentant : Monsieur JEAN-PHILIPPE RANQUET, Maire

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Deux Pièces Cuisine est une salle de musiques actuelles municipale comprenant 5 studios de répétition et d'enregistrement, une salle de 400 places debout (150 assises) et un studio de danse. L'équipement accueille le département musiques actuelles du conservatoire municipal, fruit de la collaboration permanente entre les deux structures. Il est doté d'un équipement son, lumières et vidéo de pointe et propose entre 45 et 50 concerts par an, avec une dominante musiques du monde et un axe jeune et très jeune public. Il accompagne des artistes en résidences (implantation, création, répétition). Il se distingue par un important programme varié de médiation culturelle (600 heures) menées en collaboration avec de nombreux partenaires de la politique de la ville et de la jeunesse, l'Education nationale, les festivals, les réseaux spécifiques... Il est soutenu par la ville du Blanc-Mesnil, le Département de la Seine-Saint-Denis et la région Île-de-France.

En 2021 a été créée une Direction Musique et Danse sur la ville, ayant pour vocation de créer de nombreuses passerelles avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de proximité et de développer un accompagnement spécifique d'amateurs et de groupes émergents. En 2022, le bâtiment du Deux Pièces

Cuisine a subi une part de rénovation pour permettre d'accueillir des salles de cours du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la ville. Un axe majeur se dessine désormais autour des projets jeune public, enfance et toute petite enfance, s'appuyant sur des partenariats consolidés avec le réseau RAMDAM et le festival Un, Neuf, Trois, Soleil !. Plusieurs compagnies ont ainsi été accueillies dans le cadre de résidences territoriales d'implantation et leur projet produit ou coproduit par le Deux Pièces Cuisine, notamment avec la compagnie La RAVI pour le jeune public. Des actions avec les lycées Mozart et Moulin ont été réalisées.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, la structure mettra en œuvre dans les douze prochains mois son projet de permanence artistique et culturelle. En 2023 plus d'une dizaine de résidences courtes seront accueillies sur l'année, et une résidence longue de Combo. 600 heures d'actions culturelles sont prévues dont 60 auprès de lycéens et 200 auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### Localisation géographique :

- LE BLANC-MESNIL

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 110 000,00 | 62,86%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 40 000,00  | 22,86%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 25 000,00  | 14,29%  |
| Total                                                                  | 175 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                   |            |         |
|------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                        | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC                     | 70 000,00  | 40,00%  |
| Ministère Cohésion des territoires (sollicité) | 7 000,00   | 4,00%   |
| Département 93 (sollicité)                     | 22 800,00  | 13,03%  |
| Ville du Blanc-Mesnil (acquis)                 | 49 200,00  | 28,11%  |
| Spedidam, Sacem                                | 6 000,00   | 3,43%   |
| Recettes propres d'activité                    | 20 000,00  | 11,43%  |
| Total                                          | 175 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070285 - LE TAMANOIR CAFE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 358 000,00 € TTC                      | 11,17 %             | 40 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 40 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE TAMANOIR  
Adresse administrative : 27 AVENUE LUCETTE MAZALAIGUE  
92230 GENNEVILLIERS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame DEBRA REYNOLDS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Tamanoir est une salle de musiques actuelles de 200 places, située dans le quartier du Luth à Gennevilliers. Géré par une association, il est dirigé depuis mai 2014 par Jean-Christophe Delcroix. Le Tamanoir programme principalement des concerts professionnels de musiques amplifiées, mais aussi des spectacles pour enfants, des soirées thématiques, des soirées découvertes, des jam-sessions... Le Tamanoir développe également des activités pédagogiques, des cours hebdomadaires et stages, des ateliers de création musicale et des actions de sensibilisation en direction du public scolaire. Le Tamanoir est par ailleurs un lieu de création où les artistes peuvent travailler et être accompagnés dans leurs projets via des résidences.

Le Tamanoir fait partie de plusieurs réseaux : Actes If, le RIF, Zone Franche, la Fédélina ou encore Villes des Musiques du Monde. Il est soutenu par le CD92, la DRAC Île-de-France, la ville de Gennevilliers et la région Île-de-France.

En 2022, le Tamanoir a accueilli au total 17 projets dont 3 créations spécifiques initiées par le Tamanoir, pour des résidences entre 1 jour et 10 jours, soit un total de 82 jours de résidences. Deux projets ont été menés au Lycée Galilée de Gennevilliers et au Lycée Petiet à Villeneuve-La-Garenne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023, le Tamanoir poursuit son partenariat avec Yann Cléry comme artiste associé. Par ailleurs, 4 artistes ont d'ores et déjà des temps de résidence programmés sur l'année. 754 heures d'actions culturelles sont prévues dont 36 heures avec le lycée Galilée et 38 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 258 000,00 | 70,11%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 40 000,00  | 10,87%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 70 000,00  | 19,02%  |
| Total                                                                  | 368 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                              |            |         |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                   | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (s) | 50 000,00  | 13,59%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (s)                                    | 50 000,00  | 13,59%  |
| Autre subvention État (Politique de la Ville) (s)                         | 40 000,00  | 10,87%  |
| Subvention CD92 (s)                                                       | 50 000,00  | 13,59%  |
| Subvention Ville de Gennevilliers (s)                                     | 65 000,00  | 17,66%  |
| Aides publiques à l'emploi (dispositif adultes relais) (a)                | 40 000,00  | 10,87%  |
| Sacem (s)                                                                 | 3 000,00   | 0,82%   |
| Recettes propres : billetterie, bar                                       | 40 000,00  | 10,87%  |
| CNM                                                                       | 30 000,00  | 8,15%   |
| Total                                                                     | 368 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070298 - LE HALL DE LA CHANSON - AVENANT PAC - CP MARS 2022**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 106 750,00 € HT                       | 28,10 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE HALL DE LA CHANSON  
Adresse administrative : 211 AVENUE JEAN JAURES  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur YVES MAREK, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Le Hall de la Chanson, centre national du patrimoine de la chanson, né en 1990, est dédié à la valorisation des différents répertoires de la Chanson et des musiques populaires. Il est dirigé par Serge Hureau, chanteur et metteur en scène, formateur de formateurs. Depuis 2013, la structure dispose d'un théâtre dans le Parc de La Villette où elle mène des actions de formation d'artistes et d'enseignants, présente des spectacles et des événements avec de multiples partenaires (conservatoires, institutions culturelles...). Le lieu possède deux salles : le Café-Bœuf de 35 places et la salle Piaf de 150 places. Il peut également accueillir entre 30 et 100 spectateurs en terrasse. Il développe une politique de médiation et d'éducation artistique et culturelle sur tout le territoire et depuis 2017 une action en direction des lycéens franciliens (en priorité en grande couronne), avec le soutien du conseil régional : les Parcours d'Immersion chanson touchant plus d'une vingtaine de lycées. Il est subventionné par le Ministère de la Culture et la Sacem et a un soutien technique de l'Établissement public du Parc de la Villette.

En 2022, 7 équipes ont pu être accueillies, principalement pour des projets de création dont la quasi-totalité ont été produits ou coproduits par le Hall. Les parcours d'immersion annulés en 2021 ont pu être reportés en 2022. Plus de 85 représentations ont eu lieu, et fin octobre le Hall de la Chanson avait regroupé un peu plus de 4 000 spectateurs. A l'été 2022, Le Hall de la Chanson a lancé la troisième

édition de son festival « Enfin ! ».

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le projet « Les Îles de France » accueillera Lymia Vitte et Rémy Hnaije en résidence. Par ailleurs 4 résidences courtes seront menées sur l'année. 546 heures d'actions culturelles sont prévues dont 3 parcours d'immersion dans 3 lycées et 400 heures auprès de personnes en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- GUYANCOURT
- PIERREFITTE-SUR-SEINE
- GAGNY
- PANTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                     |            |         |
|----------------------------------|------------|---------|
| Libellé                          | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 70 650,00  | 55,74%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 31 200,00  | 24,62%  |
| Part des coûts de structure      | 24 900,00  | 19,64%  |
| Total                            | 126 750,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC   | 50 000,00  | 39,45%  |
| DRAC Île-de-France (acquise) | 56 000,00  | 44,18%  |
| Ville de Paris(sollicitée)   | 1 207,00   | 0,95%   |
| Sacem                        | 3 000,00   | 2,37%   |
| Mécénats                     | 5 000,00   | 3,94%   |
| Recettes propres d'activité  | 11 543,00  | 9,11%   |
| Total                        | 126 750,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070301 - ESPACE MARCEL CARNÉ - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65738-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 248 436,00 € HT              | 18,11 %             | 45 000,00 €                   |
| Montant total de la subvention                                             |                              |                     | 45 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ESPACE MARCEL CARNE  
Adresse administrative : PLACE MARCEL CARNE  
91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE  
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Industriel ou Commercial  
Représentant : Monsieur REGIS FERRON, Directeur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

L'Espace Marcel Carné (EMC), inauguré en 1988, comprend une salle de spectacle de 530 places ainsi qu'une salle de répétitions (160m<sup>2</sup>). L'Espace gère également depuis 1995 trois salles de cinéma qui disposent des trois labels Art et Essai. Gérée auparavant par une association, Cœur Essonne Agglomération, propriétaire et principal financeur de l'EMC, a décidé de transférer la gestion de la structure à un établissement public à caractère industriel et commercial à compter du 1er octobre 2018 assorti d'un nouveau cahier des charges. L'Espace Marcel Carné, dirigé depuis 1988 par Régis Ferron, propose une programmation pluridisciplinaire (27 spectacles par an) sur un territoire jeune et dynamique et qui développe des liens entre la salle de spectacle et le cinéma. Un axe fort se dessine artistiquement autour des projets qui mixent Théâtre et Musique. Depuis la crise sanitaire, le lieu propose également une programmation estivale. L'EMC est soutenu par la DRAC Île-de-France, Cœur Essonne agglomération et le département de l'Essonne.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, l'EMC va renforcer son soutien à la création avec des apports en coproductions augmentés et la mise à disposition du plateau dans le cadre de résidence. Leur nouvelle production déléguée « Je suis Gréco » de Léonie Pingot jouera au théâtre de Villejuif en décembre 2023 et au théâtre du Rond-Point en février 2024. 436

heures d'actions culturelles sont prévues dont 210 heures avec des lycées d'Arpajon, de Saint-Michel-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois et 30 heures auprès de personnes en situation de précarité avec un projet Culture et Santé. L'EMC espère pouvoir garder le cap en 2023 malgré la crise inflationniste, notamment au niveau des fluides.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de l'autre aide régionale, l'aide à la création.

#### Localisation géographique :

- SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 177 075,00 | 68,52%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 43 071,00  | 16,67%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 38 290,00  | 14,82%  |
| Total                                                                  | 258 436,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 45 000,00  | 17,41%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France conventionnement (acquise)                      | 23 000,00  | 8,90%   |
| Subvention État DRAC Île-de-France aide à la création (sollicitée)                 | 12 000,00  | 4,64%   |
| Région Île-de-France aide à la création(sollicitée)                                | 10 000,00  | 3,87%   |
| Subvention CD91 (sollicitée)                                                       | 33 000,00  | 12,77%  |
| Subvention EPCI Cœur d'Essonne (sollicitée)                                        | 70 000,00  | 27,09%  |
| Recettes propres                                                                   | 65 436,00  | 25,32%  |
| Total                                                                              | 258 436,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070302 - SAUVAGE PRODUCTIONS CABARET SAUVAGE - AVENANT PAC - CP  
MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 260 500,00 € HT                       | 19,19 %             | 50 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 50 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SAUVAGE PRODUCTION CABARET  
SAUVAGE  
Adresse administrative : 211 AVENUE JEAN JAURES  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée  
Représentant : Monsieur MEZIANE AZAICHE, Gérant

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2023.

**Description :**

Installé dans le Parc de la Villette depuis 1997, le Cabaret Sauvage est un chapiteau Magic Mirror sous conventionnement avec l'établissement public du Parc pouvant accueillir 1 200 spectateurs. Fondé et dirigé par Méziane Azaïche, ce lieu de production et diffusion de spectacle vivant a une dominante Musiques du monde, plus particulièrement du Maghreb. Il accueille plusieurs créations en résidence sur différentes esthétiques et accompagne le développement d'artistes émergents. Il assure la production déléguée d'au moins 2 créations par an, ainsi que des coproductions. Chaque été, le Cabaret Sauvage organise un festival de musiques du monde. Il organise des actions culturelles (rencontres, ateliers, débats et échanges) avec le tissu socio-éducatif du nord parisien et de la périphérie, notamment avec les lycéens. Il a pour principaux cofinanceurs la Ville de Paris, le CNM et la SACEM. Son activité commerciale de location constitue une part des ressources essentielles au développement et à la pérennisation de son projet artistique et culturel.

En 2022, 13 résidences ont eu lieu, dont plusieurs projets bénéficiant d'un accompagnement artistique de longue durée (Lili de Kabylie, Chaâbi Contemporain, Cabaret-Africain etc.). A l'été 2022, le Cabaret

Sauvage fêtait les 25 ans de son festival.

Pour 2023, la structure souhaite notamment accentuer son soutien aux projets de création scénique et discographique.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le lieu poursuit l'accueil en résidence longue notamment des projets du Cabaret-Africain et du Chaâbi Contemporain. Par ailleurs 4 résidences courtes seront accueillies sur l'année, ainsi que le grand temps fort qu'est le Festival d'été. Une soixantaine d'heures d'actions culturelles sont prévues dont 28 en lycée, l'accueil de l'événement "La Musique en commun") destination des lycéens organisé par Zebrook, et des actions tout au long de l'année auprès de publics en situation de précarité (en collaboration avec Culture du Cœur, l'Association pour la Prévention du Site de la Villette, le Secours Populaire etc.).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 200 700,00 | 77,04%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 8 800,00   | 3,38%   |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 51 000,00  | 19,58%  |
| Total                                                                  | 260 500,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                |            |         |
|-----------------------------|------------|---------|
| Libellé                     | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC  | 50 000,00  | 19,19%  |
| Ville de Paris (acquise)    | 30 000,00  | 11,52%  |
| Sacem, CNM                  | 23 000,00  | 8,83%   |
| Recettes propres d'activité | 157 500,00 | 60,46%  |
| Total                       | 260 500,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX069989 - LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE PPCM - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 1 954 852,00 € TTC                    | 4,09 %              | 80 000,00 €                   |
|                                                                             | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 80 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE  
Adresse administrative : IMPASSE DE LA RENARDIERE  
92220 BAGNEUX  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur DANIEL FORGET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM), Centre des arts du cirque et des cultures émergentes, est une association loi 1901 dirigée par Elefterios Kechagioglou, située à Bagneux. L'artiste de cirque Gaétan Lévêque est le responsable du pôle artistique et artiste associé. Créée il y a vingt ans au cœur du quartier des Blagis, PPCM est un projet artistique au service de l'inclusion sociale, artistiquement au croisement des arts du cirque et des cultures émergentes, animé par des professionnels du cirque et du hip-hop. Depuis 2014, le projet bénéficie d'un équipement de 1 900 m<sup>2</sup> (financé par la Ville de Bagneux, la Communauté d'agglomération Sud-de-Seine, la région Île-de-France, et le Département des Hauts-de-Seine). Le PPCM est soutenu par la ville de Bagneux, Vallée Sud Grand Paris, le Département des Hauts-de-Seine et la DRAC Île-de-France.

En 2022, le PPCM a accueilli en résidence 12 compagnies dont 9 étaient émergentes. 49 représentations ont eu lieu au PPCM dont la moitié pour des publics scolaires et des jeunes dits « éloignés de la culture ». Plusieurs artistes ont bénéficié du fond FoRTE pour un projet mêlant cirque et musique autour des cultures méditerranéennes.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le théâtre poursuit son accompagnement de compagnies émergentes dans le cadre de son dispositif « Pépinière Premiers Pas » : 5 résidences de créations sont déjà prévues. Le PPCM souhaite valoriser la musique dans les arts du cirque, notamment à travers un projet de « symphonie circassienne ». Environ 6 000 heures d'actions culturelles sont prévues dont 160 heures auprès de lycéens et 2 210 heures auprès

de publics en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

**Localisation géographique :**

- BAGNEUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                 |              |         |
|------------------------------|--------------|---------|
| Libellé                      | Montant      | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 1 011 342,77 | 51,73%  |
| Dépenses artistiques         | 328 407,27   | 16,80%  |
| Dépenses techniques          | 130 918,01   | 6,70%   |
| Dépenses d'action culturelle | 484 184,77   | 24,77%  |
| Total                        | 1 954 852,82 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                                  |              |         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------|
| Libellé                                                                                       | Montant      | %       |
| Région Île-de-France - PAC<br>(dans la limite de 40 % du<br>budget proposé) (s)               | 80 000,00    | 4,09%   |
| DRAC Île-de-France (a)                                                                        | 100 000,00   | 5,12%   |
| État (a) : Politique de la Ville                                                              | 171 000,00   | 8,75%   |
| CD92 (a)                                                                                      | 100 000,00   | 5,12%   |
| Vallée Sud Grand Paris (a)                                                                    | 120 000,00   | 6,14%   |
| Ville de Bagneux (a)                                                                          | 238 000,00   | 12,17%  |
| Métropole Grand Paris (s)                                                                     | 22 000,00    | 1,13%   |
| Subvention européenne (a) :<br>ERASMUS                                                        | 7 277,00     | 0,37%   |
| Pôle emploi (s) : préciser en<br>cliquant sur la bulle                                        | 19 200,00    | 0,98%   |
| CAF 92 (a)                                                                                    | 40 000,00    | 2,05%   |
| Partenaires privés (a) :<br>Fondation Carasso,<br>Fondation RATP, Fondation<br>BNP Paribas    | 240 000,00   | 12,28%  |
| Partenaires privés (s) : autres<br>mécénat en cours de<br>recherche                           | 259 353,82   | 13,27%  |
| Recettes propres : bar,<br>prestations de services<br>pédagogiques, ventes de<br>marchandises | 502 305,00   | 25,70%  |
| Produits de gestion courante                                                                  | 55 717,00    | 2,85%   |
| Total                                                                                         | 1 954 852,82 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070028 - COMPAGNIE DARU THEMPO - AVENANT PAC - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 199 490,00 € HT              | 30,08 %             | 60 000,00 €                   |
| <b>Montant total de la subvention</b>                                       |                              |                     | 60 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DARU THEMPO  
 Adresse administrative : 18 RUE DE SAINT ARNOULT  
 91340 OLLAINVILLE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur DOMINIQUE CHAMPAGNE, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

DARU-THÉMPÔ, co-dirigé par Philippe Angrand et Christian Chabaud, mène un projet tout à la fois de lieu de résidence (le Manipularium situé à Ollainville en Essonne), de compagnie et d'opérateur. Le projet de fabrique est consacré au développement des arts de la marionnette avec l'accompagnement d'équipes accueillies en résidence (une dizaine par an) au sein du Manipularium à Ollainville, à la création de l'équipe artistique dirigeante, à la diffusion de spectacles sur le territoire rural (Les Champs de la Marionnette). Les compagnies accueillies (telles : La Barbe à Maman, Implicite, Sitio ou encore Viens Voir en Face) bénéficient d'espaces de travail et de fabrication, de temps longs de travail et d'un accompagnement artistique, technique et administratif, le cas échéant. Elles peuvent également être programmées ou bien présenter des étapes de travail, par exemple à l'occasion du rendez-vous annuel ouvert au public « Les inattendus ». Elles bénéficient également des salles mises à disposition par les petites communes devenues partenaires régulières de la fabrique (Breuillet, Saint-Germain-lès-Arpajon...). Bien implantée de longue date en Essonne, la compagnie anime également de nombreuses actions culturelles dont l'enseignement de l'option-théâtre au lycée René Cassin d'Arpajon, et diffusent ses spectacles (Zoé dans les Nuages, A Petits Pas dans Les Ombres). Au-delà de l'Essonne, DARU-THEMPO est partenaire du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières ou encore du Théâtre Roublot / Compagnie le pilier des anges (Fontenay-sous-Bois). La structure bénéficie du soutien de la DRAC Île-de-France, du Département de l'Essonne, de l'agglomération Cœur d'Essonne dans le cadre d'une convention quadripartite triennale (2022-2024.)

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023, la fabrique va poursuivre l'accueil de deux compagnies déjà en résidence l'année précédente : La Barbe à Maman et Viens Voir en Face. Par ailleurs, 6 résidences seront accueillies sur l'année et plusieurs temps



forts sont prévus (les 24 et 25èmes éditions des Champs de la Marionnette) dont le 50ème anniversaire de la compagnie Daru-Thémpô qui donnera lieu à une représentation unique en collaboration avec 8 compagnies et deux musiciens. 378 heures d'actions culturelles sont prévues dont 180 en lycée et 12 heures auprès de publics en situation de précarité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- OLLAINVILLE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 135 030,00 | 67,69%  |
| Dépenses artistiques         | 42 210,00  | 21,16%  |
| Dépenses techniques          | 8 750,00   | 4,39%   |
| Dépenses d'action culturelle | 13 500,00  | 6,77%   |
| Total                        | 199 490,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 60 000,00  | 30,08%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)                                       | 25 000,00  | 12,53%  |
| Autre subvention État SDAT (acquise)                                               | 11 345,00  | 5,69%   |
| Subvention Conseil départemental 91 (sollicitée)                                   | 49 000,00  | 24,56%  |
| Subvention EPCI Coeur d'Essonne Agglomération (acquise)                            | 35 000,00  | 17,54%  |
| Recettes propres                                                                   | 19 145,00  | 9,60%   |
| Total                                                                              | 199 490,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070095 - MUSIQUES AU COMPTOIR - AVENANT PAC - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 398 871,00 € HT              | 8,77 %              | 35 000,00 €                   |
| <b>Montant total de la subvention</b>                                       |                              |                     | <b>35 000,00 €</b>            |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MUSIQUES AU COMPTOIR  
 Adresse administrative : 242 RUE DES MOULINS  
 94120 FONTENAY /S BOIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame CORINNE CHALLETON, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

En 2002, à Fontenay-sous-Bois dans la Halle Roublot, l'association Musiques au Comptoir crée Le Comptoir, un lieu de création et de concerts de jazz et de musiques actuelles. Sophie Gastine et Pierre Fischer en assurent la direction artistique. Le Comptoir dispose de deux salles de spectacles : une pouvant accueillir 150 personnes et une autre « La Travée » de la Halle Roublot pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes. Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la ville de Fontenay.

En 2022, les emplois ont pu évoluer : passage à temps plein de la directrice artistique, embauche de l'alternante chargée de production, reconduction du contrat d'apprentissage sur le poste de chargé de relation avec les publics.

Musiques au Comptoir promeut le décloisonnement des esthétiques, une programmation éclectique et métissée et la création de nouvelles formes qui associent textes, rap, pop, musiques électroniques, contemporaine ou classique... et propose une diffusion d'environ 90 concerts par an et des accueils en résidences de courte et longue durée. Lieu de création pluridisciplinaire et d'expérimentation, il accompagne artistes et musiciens dans leurs projets. Musique au Comptoir s'insère dans un réseau francilien de partenaires, parmi eux les festivals Africolor, Jazz sur Seine ou encore Son d'Hivers ; en 2019, il s'inscrit dans l'Association Jazz Croisé et le RIF, réseau régional des musiques actuelles en Île-de-France. Il se voit confié par le département avec trois autres lieux (Anis Gras à Arcueil, Le Générateur à Gentilly et La Maison du Conte à Chevilly Larue) la programmation d'un nouveau festival croisant musique, numérique et poésie « Les Échappées ». Il est également partenaire avec la Dynamo de Banlieues Bleues et avec le Studio de l'Ermitage pour l'accueil de résidences. Le Comptoir est labellisé Atelier de Fabrique artistique par la DRAC Île-de-France en 2016. Une convention en tant que Lieu intermédiaire est passée avec le CD94 en 2018.

En 2022, le Comptoir a accueilli 91 concerts dont 22 sont des créations issues de résidences. Les partenariats avec les festivals des Solidarités, Africolor et Le Mois Kreyol continue de se développer. Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 la structure poursuit son accompagnement avec une dizaine d'artistes dont Mathias Levy que Le Comptoir accompagne depuis 2016. Par ailleurs 17 résidences courtes seront accueillies sur l'année. 157h d'actions culturelles sont prévues dont 80h auprès de lycéens et 38h auprès de publics précaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite des autres aides régionales.

#### Localisation géographique :

- FONTENAY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 260 404,00 | 64,67%  |
| Dépenses artistiques         | 101 782,00 | 25,28%  |
| Dépenses techniques          | 36 719,00  | 9,12%   |
| Dépenses d'action culturelle | 3 766,00   | 0,94%   |
| Total                        | 402 671,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                        |            |         |
|-----------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                             | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (S)                      | 35 000,00  | 8,69%   |
| DRAC Île-de-France (A)                              | 45 000,00  | 11,18%  |
| Autre subvention DRAC Île-de-France (S)             | 10 000,00  | 2,48%   |
| CD 94 (S)                                           | 43 000,00  | 10,68%  |
| Ville de Fontenay-sous-Bois (A)                     | 28 000,00  | 6,95%   |
| Aides publiques à l'emploi (S)                      | 25 236,00  | 6,27%   |
| Spedidam (A)                                        | 12 000,00  | 2,98%   |
| Sacem (S)                                           | 17 000,00  | 4,22%   |
| Partenaires privés (A) : mécénat et dons            | 33 700,00  | 8,37%   |
| Recettes propres                                    | 101 582,00 | 25,23%  |
| Produits de gestion courante et produits financiers | 350,00     | 0,09%   |
| CNM (S)                                             | 48 003,00  | 11,92%  |
| Région Île-de-France - aide à la résidence (A)      | 3 800,00   | 0,94%   |
| Total                                               | 402 671,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070098 - LILAS EN SCENE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 240 000,00 € HT                       | 20,83 %             | 50 000,00 €                   |
|                                                                             | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 50 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : LILAS EN SCENE  
Adresse administrative : 23BIS RUE CHASSAGNOLE  
93260 LES LILAS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur JEAN PIERRE GRANIER, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Ce lieu de 1500 m², situé aux Lilas à proximité du métro, est dédié à la recherche et à la création théâtrale contemporaine et offre aux artistes un espace adapté aux différentes étapes de la création ou de reprise, allant de la recherche aux répétitions jusqu' à la monstration aux professionnels et au public. Il souhaite faciliter ainsi le repérage de jeunes compagnies, en lien avec les écoles nationales et conservatoires. Il dispose de 2 salles de répétitions, d'une salle de spectacle de 50 places, d'un hall d'exposition, rénovés en 2014 avec le soutien de la Région. Il dispense des cours de théâtre à des jeunes de 6 à 18 ans. Lilas en Scène ouvre régulièrement ses portes aux initiatives locales. Il est soutenu par le Département et la ville depuis 2003, est en conventionnement régional PAC depuis 2005, et depuis 2021 est conventionné par la DRAC Île-de-France.

En 2022, Lilas en Scène a continué de soutenir les artistes émergents notamment en étant partenaire du projet FoRTE obtenu par la compagnie La Hutte. La structure a également repris le partenariat avec le Collectif Puzzle pour une nouvelle édition des Plateaux Puzzle en janvier 2023. Après s'être équipé en numérique et avoir modernisé leur site internet en 2022, Lilas en Scène est désormais en phase d'intégration et de développement des captations des spectacles accueillis et du suivi de l'activité des compagnies accompagnées. Ce projet, qui consiste à permettre aux habitants du territoire mais également à un large public de suivre l'évolution artistique des compagnies depuis le site internet, devrait être opérationnel pour 2024.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le théâtre entame donc un accueil en résidence longue pour la compagnie La Hutte sur toute l'année 2023.

Par ailleurs 7 résidences courtes seront accueillies sur l'année ainsi que la 5e édition des Plateaux Puzzle (Rencontre professionnelles à destination du très jeune public). 244 heures d'actions culturelles sont prévues dont 54 auprès de lycéens. Lilas en Scène est une structure accueillant régulièrement des artistes et compagnie sans co-producteur : une démarche de soutien qui permet à ces artistes et compagnies de bénéficier d'une impulsion non négligeable pour lancer leurs projets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- LES LILAS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 178 699,00 | 74,46%  |
| Dépenses artistiques         | 37 000,00  | 15,42%  |
| Dépenses techniques          | 15 301,00  | 6,38%   |
| Dépenses d'action culturelle | 9 000,00   | 3,75%   |
| Total                        | 240 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC   | 50 000,00  | 20,83%  |
| DRAC Île-de-France (acquise) | 15 000,00  | 6,25%   |
| Département 93 (sollicitée)  | 48 500,00  | 20,21%  |
| Ville des Lilas (sollicitée) | 43 000,00  | 17,92%  |
| Recettes propres d'activité  | 83 500,00  | 34,79%  |
| Total                        | 240 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070102 - COMPAGNIE DCA PHILIPPE DECOUFLE - AVENANT PAC - CP MARS 2023**
**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 262 443,00 € HT              | 19,05 %             | 50 000,00 €                   |
| <b>Montant total de la subvention</b>                                       |                              |                     | 50 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMPAGNIE DCA  
 Adresse administrative : 10 B RUE MAURICE THOREZ  
 93200 SAINT DENIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame PASCALE HENROT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**
**Description :**

La Compagnie DCA est une compagnie de danse dirigée par Philippe Decouflé. Créée en 1983, DCA présente régulièrement ses productions principalement en France mais aussi à l'étranger et développe également des projets de performances in situ, d'exposition, et répond régulièrement à des commandes de partenaires publics ou privés. Créées pour des interprètes particuliers, les productions de la compagnie tournent en général sur deux à trois saisons puis ne sont que très rarement reprises, Philippe Decouflé privilégiant résolument la création au répertoire. Implantée à Saint-Denis depuis 1993, DCA dispose d'un lieu de répétition dans le cadre d'une convention d'occupation avec la ville, la Chaufferie, lieu pour lequel la ville de Saint-Denis a confirmé la mise à disposition pour une longue durée. La Chaufferie offre une salle de répétition de 15 x 15 m, un studio de danse, un atelier costumes, un atelier métal, du matériel vidéo, un banc de montage d'images, des bureaux. La Compagnie souhaite aujourd'hui, avec l'appui de la Drac et de la région Île-de-France mettre à disposition de jeunes équipes artistiques pour des temps de résidence en liaison avec les territoires. Après 30 années d'utilisation de la Chaufferie pour ses créations, tout en y accueillant d'autres compagnies, Philippe Decouflé souhaite continuer à mieux structurer le fonctionnement du lieu, en optimiser l'utilisation, et le partager avec d'autres équipes chorégraphiques, avec également une attention sur le cirque.

En 2022, la compagnie a accueilli une vingtaine de compagnies (Wanjiru Kamuyu, Mazelfreten, Elvire Caillon et Léonard Martin, Amélie Poulain, Josépha Madoki, Rémi Esterle...) pour des temps de recherche, d'expérimentation, de résidences, allant de 1 et 4 semaines, et la mise à disposition du lieu pour des projets de territoires. Certaines compagnies ont bénéficié d'un accompagnement spécifique :

apport en production et/ou soutien technique. La compagnie a de nouveau invité Les Rencontres Chorégraphiques en juin. Elle a réalisé un projet en collaboration avec un musicien et la Cie Kashyl à destination de classes élémentaires et de lycées autour de la place de l'individu dans le groupe.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le théâtre accueillera de nouveau Agathe Pfauwadel et Wanjiru Kamuyu pour des résidences de création. Par ailleurs 11 résidences sont déjà prévues sur le début du premier semestre et l'accueil des Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis. 230 heures d'actions culturelles sont prévues dont 52 en lycée et 84 auprès de publics précaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite des autres aides régionales au titre de dispositifs EAC (11 500 €).

#### Localisation géographique :

- SAINT-DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 103 875,00 | 37,92%  |
| Dépenses artistiques         | 75 000,00  | 27,38%  |
| Dépenses techniques          | 5 000,00   | 1,83%   |
| Dépenses d'action culturelle | 90 068,00  | 32,88%  |
| Total                        | 273 943,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 50 000,00  | 18,25%  |
| DRAC Île-de-France - quote part fonctionnement (acquise)                           | 70 000,00  | 25,55%  |
| DRAC Île-de-France - culture et lien social (sollicitée)                           | 10 500,00  | 3,83%   |
| Département 93 (acquise)                                                           | 10 000,00  | 3,65%   |
| EPCI Plaine-Commune (sollicitée)                                                   | 8 000,00   | 2,92%   |
| Mécénats                                                                           | 20 000,00  | 7,30%   |
| Recettes propres                                                                   | 93 943,00  | 34,29%  |
| Région Île-de-France - EAC, soutien innovant quartiers populaires (sollicité)      | 11 500,00  | 4,20%   |
| Total                                                                              | 273 943,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070300 - THÉÂTRE AUX MAINS NUES - AVENANT PAC - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 542 562,66 € HT              | 10,69 %             | 58 000,00 €                   |
| <b>Montant total de la subvention</b>                                       |                              |                     | <b>58 000,00 €</b>            |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : THEATRE AUX MAINS NUES  
 Adresse administrative : 7 SQUARE DES CARDEURS  
 75020 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur ELOI RECOING, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

Fondé par Alain Recoing, le Théâtre aux Mains Nues est maintenant présidé par Eloi Recoing et dirigé par le metteur en scène et marionnettiste Pierre Blaise. Le projet du Théâtre se développe autour de 3 axes : la formation, la création et l'action artistique et culturelle. Le Théâtre aux Mains Nues dispose, suite à d'importants travaux, d'une salle gradinée de 49 places dans le quartier Saint-Blaise (Paris XXe) et d'un hall d'exposition d'un côté (rue Duclos) et dans les anciens locaux rénovés square des cardeurs, d'une salle de travail et d'un atelier de construction. L'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes équipes est au cœur du projet développé par Pierre Blaise et son équipe. En complémentarité avec les formations dispensées, le Théâtre accompagne sur des temps longs et de manière soutenue les artistes compagnons (Fabrice Tanguy, compagnie Permis de construire) pour lesquels le Théâtre peut porter la production déléguée de leur création. Implanté au cœur d'un quartier politique de la ville, le Théâtre aux Mains Nues mène une action de fond avec les publics et la population locale notamment à travers des rencontres avec les artistes accueillis, la programmation hors les murs (festival Les Traverses, lien avec les centres d'animation du quartier) et des actions culturelles diversifiées. Le lieu a également développé des partenariats réguliers avec d'autres lieux-compagnonnage marionnettes franciliens, tels que la Nef à Pantin et la Halle Roublot à travers l'organisation (avec le soutien régional à l'accompagnement) de 3 temps forts par saison, les Plateaux Marionnettes, autour du travail des équipes qu'ils soutiennent collectivement. En 2022, le Théâtre, en association avec le Mouffetard, a obtenu le label Centre National de la Marionnette.

Outre la région Île-de-France, le Théâtre aux Mains Nues est soutenu par la DRAC Île-de-France et la Ville de Paris.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 le théâtre poursuit sa démarche de compagnonnage avec la compagnie Permis de Construire et Fabrice Tanguy et entame deux nouveaux partenariats avec la compagnie Les Petites Don Quichottes et la compagnie Incisive. Par ailleurs, 5 résidences courtes seront accueillies sur l'année et 4 temps forts sont prévus (Journée marionnette en famille, Les Traverses, Marionnettons-nous, BIAM). 1 288 heures d'actions culturelles sont prévues dont 10 auprès de lycéens et 95 heures auprès de publics précaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 316 969,77 | 58,42%  |
| Dépenses artistiques         | 116 322,98 | 21,44%  |
| Dépenses techniques          | 39 618,21  | 7,30%   |
| Dépenses d'action culturelle | 69 651,70  | 12,84%  |
| Total                        | 542 562,66 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 58 000,00  | 10,69%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)                                       | 146 724,00 | 27,04%  |
| Subvention Ville de Paris (sollicitée)                                             | 92 000,00  | 16,96%  |
| Aides publiques à l'emploi (acquise)                                               | 30 000,00  | 5,53%   |
| Partenaires privés (acquise)                                                       | 12 200,00  | 2,25%   |
| Recettes propres                                                                   | 203 638,66 | 37,53%  |
| Total                                                                              | 542 562,66 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070303 - ANIMAKT - AVENANT PAC - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture (n° 00001013)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les fabriques de culture | 239 131,00 € TTC             | 20,91 %             | 50 000,00 €                   |
| Montant total de la subvention                                              |                              |                     | 50 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ASSOCIATION ANIMAKT  
Adresse administrative : 1 RUE DU LIEUTENANT EMILE FONTAINE  
91160 SAULX LES CHARTREUX  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame SOPHIE ARNOULD-LAURENT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Animakt est un lieu de résidence arts de la rue, la Barakt (140M2) situés à Saulx-les-Chartreux. En 2018, le lieu évolue, avec l'ouverture dans deux bâtiments limitrophes de la Troisième Terre, projet à la frontière du social, de l'art et du culturel, avec le soutien de la CAF (agrément Espace de Vie Sociale). Animakt soutient la création, accueille des compagnies en résidence, mène des actions culturelles très diverses (écoles, collèges, lycées, petite enfance, personnes âgées, détenus...) et organise des manifestations d'arts de la rue en Essonne. Une trentaine d'équipes artistiques, émergentes ou confirmées, sont accueillies chaque année en résidence et bénéficient d'un accompagnement sur mesure. Outre la présentation de spectacles à Saulx-Les-Chartreux des compagnies en résidence, Animakt organise depuis 2018 le festival Jeunes Pousses dédié à la jeune création contemporaine. Initié en 2017 à la demande de l'agglomération Paris Saclay, Animakt organise également le Festival Encore Les Beaux Jours dans des lieux patrimoniaux et insolites.

Animakt est membre du réseau Actes If et de la Fédération des arts de la rue.

Animakt est soutenue par le Département du 91, la DRAC Île-de-France, la Communauté d'agglomération Paris Saclay et la Ville de Saulx-les-Chartreux.

Dans le cadre de sa convention quadriennale pour la permanence artistique et culturelle, en 2023 Animakt débutera l'accompagnement, sous forme de parrainage, de deux apprenties du FAI-AR, et ce pour les deux prochaines années à venir. Par ailleurs, 20 résidences d'une à deux semaines sont déjà programmées sur le premier semestre. Plusieurs temps forts sont prévus : sur toute l'année pour Les Beaux Dimanches (ouvertures public tous les premiers dimanches du mois), Les Cartes Noires (sorties de résidences en semaine), les Boîtes à musique ou encore les Ateliers Faysitout ; sur la période estivale

pour les Mercredis de l'été. 875 heures d'actions culturelles sont prévues dont 80 auprès de lycéens et 170 heures auprès de publics précaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### Localisation géographique :

- SAULX-LES-CHARTREUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                 |            |         |
|------------------------------|------------|---------|
| Libellé                      | Montant    | %       |
| Dépenses de fonctionnement   | 193 131,00 | 80,76%  |
| Dépenses artistiques         | 28 000,00  | 11,71%  |
| Dépenses techniques          | 10 000,00  | 4,18%   |
| Dépenses d'action culturelle | 8 000,00   | 3,35%   |
| Total                        | 239 131,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 50 000,00  | 20,91%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (acquise)                                       | 30 800,00  | 12,88%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)                                    | 15 000,00  | 6,27%   |
| Autre subvention CD 91 (sollicitée)                                                | 30 400,00  | 12,71%  |
| Subvention EPCI Paris Saclay (acquise)                                             | 10 000,00  | 4,18%   |
| Subvention Ville Saulx les Chartreux (sollicitée)                                  | 16 648,00  | 6,96%   |
| Partenaires privés (sollicitée)                                                    | 31 000,00  | 12,96%  |
| Recettes propres                                                                   | 33 300,00  | 13,93%  |
| Subvention CAF                                                                     | 21 983,00  | 9,19%   |
| Total                                                                              | 239 131,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070132 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - ARVIVA - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 363 154,00 € TTC             | 5,51 %              | 20 000,00 €                   |
| Montant total de la subvention                                   |                              |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ARVIVA ARTS VIVANTS ARTS DURABLES  
 Adresse administrative : 4 RUE DE LA CHAPELLE  
 75018 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame MARINE LE BONNOIS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

Créé en juin 2020 à l'initiative de professionnels du spectacle vivant, Arviva rassemble les acteurs du spectacle vivant engagés dans la transformation écologique de leurs pratiques. En 2022, Arviva compte près de 250 adhérents, structures et personnes physiques confondues. La création d'une nouvelle catégorie de membres, réseaux, en 2021 a déclenché l'adhésion de plusieurs organisations professionnelles tels que le PROFEDIM (Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique), l'UDS (Union des Scénographes) ou STARTER. L'équipe d'Arviva se compose de deux salariés permanents, un coordinateur du réseau et une coordinatrice des activités. Le réseau décline son activité autour de trois missions complémentaires : Fédérer, (In)former et Mesurer. Depuis sa création, Arviva développe collectivement des outils mutualisés en open source et en libre accès sur leur site internet dont le guide pour l'action, les chartes des membres et des ressources numériques.

**Bilan 2022**

Arviva a mis en place cette année deux nouveaux projets qui œuvrent à la structuration du secteur et à l'autonomisation des acteurs : les cycles de formations et les Tremplins. Trois cycles de formation ont donc vu le jour permettant de couvrir des niveaux d'engagement écologique différents pour les professionnels du spectacle vivant, de la sensibilisation à l'élaboration d'un plan d'action pour une structure :

- 1- Concevoir la transition écologique du spectacle vivant autour de 5 journées thématiques qui ont rassemblé 50 participants ;
- 2 - Mettre en œuvre la transition écologique du spectacle vivant qui se déroule sur 8 demi journées avec 18 participants ;
- 3 - Introduction à la transformation écologique du spectacle vivant, module développé en interne proposé

sur une journée au sein des structures du spectacle vivant ou dans le cadre d'événements professionnels. L'année 2022 a vu également naître la première édition des Tremplins Arviva "Pour des initiatives durables dans le spectacle vivant" qui visent à soutenir et mettre en lumière des projets inspirants. Sur les 50 candidatures reçues, 4 projets lauréats choisis par un jury (dont la Région - service spectacle vivant était membre) se sont partagés une dotation de 20 000 euros et bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien à la communication. Ces tremplins ont mis en lumière les différents enjeux actuels : la mobilité, la conception scénographique, la gestion des énergies, l'alimentation et la gestion des déchets. A moyen terme, Arviva souhaite se doter d'un véritable catalogue annuel de propositions de productions durables issues du secteur, disponible en ligne.

Enfin, la deuxième édition des Rencontres Nationales pour l'écologie dans le spectacle a eu lieu à la Friche La Belle de Mai à Marseille du 28 au 30 novembre et a réuni 250 personnes.

#### Projet 2023

Une nouvelle déléguée générale du réseau vient d'être recrutée pour assumer les fonctions de direction et de gestion globale de la stratégie de l'association. Une nouvelle organisation du réseau intégrant des antennes territoriales a été décidée et sera mise en œuvre en 2023 dans au moins deux régions pilotes dont l'Île-de-France. La mission de ces délégués régionaux sera notamment de favoriser la coopération entre les acteurs d'un territoire, d'accompagner et de sensibiliser les opérateurs et de créer les conditions pour la mutualisation. Ce développement en Île-de-France sera facilité par le déménagement d'Arviva dans des locaux partagés au Centquatre à Paris, avec trois autres structures : Ecoprod, les Augures et le projet Scénogrrrraphies, pour y développer un cluster pour la culture durable : "culture impact".

La formation des professionnels du secteur, tant sur la compréhension des questions environnementales que sur l'écoconception de leurs pratiques, est un levier essentiel pour une transformation écologique globale. Aussi, Arviva va diversifier et intensifier son offre de formation, en lien étroit avec les organisations professionnelles du spectacle vivant.

2023 verra également la deuxième édition des Tremplins Arviva, afin d'encourager les initiatives de réduction de l'empreinte environnementale et les faire connaître au sein de la filière du spectacle vivant.

Enfin, le SEEDS (Simulateur d'Empreinte Environnementale pour le Spectacle) financé par la région Île-de-France (économie circulaire) vient d'être lancé. Ce nouvel outil est destiné aux structures du spectacle vivant désireuses d'estimer l'impact de leurs projets, sur les plans des émissions de GES, de circularité des ressources et des conséquences sur la biodiversité. Le SEEDS sera relié aux préconisations réunies dans le Guide pour l'action, afin de proposer des actions appropriées avec les potentiels de réductions associés. Dans un second temps, les données collectées permettront d'obtenir une estimation de l'empreinte du secteur du spectacle vivant, via l'anonymisation puis l'étude des chiffres renseignés par les utilisateurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué et des autres aides régionales.

#### Localisation géographique :

- PARIS

#### Contrat Particulier : Hors CPRD

**CPER : Hors CPER/Hors CPER**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 4 000,00   | 1,03%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 1 250,00   | 0,32%   |
| Achats de spectacle, prestations artistiques         | 1 000,00   | 0,26%   |
| Autres prestations de service                        | 82 032,00  | 21,19%  |
| Assurance                                            | 1 000,00   | 0,26%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 12 800,00  | 3,31%   |
| Honoraires                                           | 10 000,00  | 2,58%   |
| Publicité                                            | 18 320,00  | 4,73%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 33 752,00  | 8,72%   |
| Réceptions                                           | 5 465,00   | 1,41%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 900,00     | 0,23%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 160,00     | 0,04%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 170 844,00 | 44,13%  |
| Autres charges de gestion courante                   | 42 000,00  | 10,85%  |
| Indemnités de stage                                  | 3 600,00   | 0,93%   |
| Total                                                | 387 123,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DGCA Ministère de la culture (sollicité)                                | 35 000,00  | 9,04%   |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 30 000,00  | 7,75%   |
| Région Île-de-France : zéro déchet (acquis)                             | 13 969,00  | 3,61%   |
| Aides à l'emploi (sollicité)                                            | 12 184,00  | 3,15%   |
| CNM, ADEME, Mécénat, PIA4                                               | 223 045,00 | 57,62%  |
| Adhésions                                                               | 17 000,00  | 4,39%   |
| Autres recettes                                                         | 7 925,00   | 2,05%   |
| Recettes propres d'activité                                             | 48 000,00  | 12,40%  |
| Total                                                                   | 387 123,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070150 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - COLLECTIF CULTURE BAR-BARS - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 87 900,00 € TTC                       | 22,75 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                  | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COLLECTIF CULTURE BAR BARS PARIS  
IDF  
Adresse administrative : 44 RUE SAINT DENIS  
75001 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur ALEXANDRE DROSNE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Le Collectif Culture Bar-Bars est un réseau national qui rassemble les petits lieux de diffusion de spectacle vivant (moins de 200 places), les cafés-cultures. Le réseau francilien s'est développé avec la création, en 2011, d'une antenne francilienne avec une structure ad hoc et équipe dédiée (soit 1,44 ETP). Il accompagne la professionnalisation des adhérents, articule son intervention avec toute la filière et mobilise les collectivités, les lieux et institutions sur les problématiques des nuisances sonores. Le réseau francilien compte 149 structures adhérentes majoritairement à Paris, il se déploie sur la petite et la grande couronne.

En 2022, l'association a accompagné individuellement les cafés et clubs franciliens dans la reprise de la diffusion. Elle a pour cela apporté de la ressource via des juristes, en aidant au montage de dossiers de fonds d'aide, par un partenariat avec un cabinet d'acousticien, la mise en place d'un partenariat avec le CNM pour des sessions de formations sécurité... Au total, 37 temps collectifs ont été organisés, 270 rendez-vous individuels avec les adhérents ont été menés. Suite à la période COVID, elle a redéfini avec ses adhérents son projet stratégique pour les 4 prochaines années. L'association a organisé la 20ème édition du festival Culture Bar-Bars, à dominante électro, au cours de 14 événements en Île-de-France dans 6 lieux. Le festival s'est engagé avec d'autres associations contre toutes formes de violence et de discrimination. Elle a mené une observation sur la qualification de ses adhérents et a participé à celle du GUSO via Pôle Emploi. Elle reste partenaire d'Agi-Son, du GIP Cafés Cultures, des BIS de Nantes, du Disquaire Day, du MaMA. Elle a participé entre autres à l'ensemble des plénières du Conseil de la Nuit parisien et aux commissions de régulation des débits de boisson mis en place par la Mairie de la Paris et la Préfecture de police. Une rencontre sur les problématiques des spectacles en cafés associatifs s'est



tenue avec la Fédération des foyers ruraux en Seine-et-Marne.

Pour 2023, le collectif continuera d'accompagner ses adhérents sur de la ressource, du montage de dossiers d'aide, du diagnostic, des sessions de formation... Afin de singulariser ces accompagnements, il mènera un travail d'observation de ses adhérents en s'appuyant sur les îlots de proximité et de vie. Depuis 4 ans, 20% des adhérents sont des nouveaux adhérents. Le réseau travaillera sur l'augmentation de ces nouvelles adhésions pour atteindre le nombre de 159. Il poursuivra le travail d'identification des lieux existants sur la petite et la grande couronne. En 2023, le collectif souhaite œuvrer à la reconnaissance d'un statut spécifique pour les "cafés culture" ou les "clubs culture", ce statut serait distinct de celui actuel, partagé avec les discothèques. Le collectif maintient ses partenariats et en initiera de nouveaux, en intégrant les instances du CNM, en portant des actions avec les associations du territoire. Il reste par son expertise un appui auprès des diverses instances politiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles du festival présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 1 700,00   | 1,58%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 1 000,00   | 0,93%   |
| Assurance                                            | 350,00     | 0,32%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 3 325,00   | 3,08%   |
| Honoraires                                           | 12 000,00  | 11,12%  |
| Publicité                                            | 15 000,00  | 13,90%  |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 11 200,00  | 10,38%  |
| Téléphone, frais postaux                             | 4 100,00   | 3,80%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 1 450,00   | 1,34%   |
| Autres charges de gestion courante                   | 57 775,00  | 53,54%  |
| Total                                                | 107 900,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 30 000,00  | 27,80%  |
| Ville de Paris (sollicité)                                              | 50 000,00  | 46,34%  |
| Recettes propres                                                        | 14 500,00  | 13,44%  |
| Adhésions                                                               | 13 400,00  | 12,42%  |
| Total                                                                   | 107 900,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070152 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - FEDERATION DES ARTS DE LA RUE  
- CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 120 000,00 € TTC                      | 45,83 %             | 55 000,00 €                   |
|                                                                  | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 55 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN  
ILE DE FRANCE  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame MATHILDE DIEN, Trésorière

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

La Fédération des arts de la rue en Île-de-France a été créée en 2005 afin de structurer et de rassembler le secteur des arts de la rue sur le territoire francilien.

Pour cela, elle organise entre autres divers temps d'information en favorisant la création d'espaces d'échanges, coordonne la journée Rue Libre et réalise une observation permanente du secteur en Île-de-France. En 2022, le réseau compte 72 adhérents qui sont majoritairement des compagnies et emploie 2 salariées, dont la coordinatrice en CDI temps plein et une chargée de communication. Les membres du conseil d'administration (6 co-présidents et 1 trésorière) donnent également du temps bénévolement pour le fonctionnement de la fédération, tout particulièrement dans le cadre des réunions mensuelles du C.A. et des commissions et groupes de travail.

La FéRue reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France et de la Ville de Paris.

Bilan 2022

Deux Apérues ont été organisés réunissant chacun une trentaine de participants, l'un autour des enjeux de la diffusion en Île-de-France dans un contexte de sortie de crise Covid et l'autre autour de la mutualisation. Pour développer l'écoute entre pairs, la FéRue a mis en place cette année trois ateliers d'écoute et critique solidaire dont un autour de la présentation de projets de spectacle en public à l'oral. Le 10 novembre dernier se sont tenues les "Assises debout des arts de la rue" à Artcena, une journée de réflexion, partage et échanges autour de quatre axes : les ressources pour la diffusion en Île-de-France et des ateliers d'écoute et critique solidaire, l'accès au foncier et l'égalité femmes-hommes. Les membres de la FéRue proposent également des permanences d'information sur plusieurs festivals et événements dédiés aux arts de la rue, en Île-de-France (Le Printemps des Rues, Les Nocturbaines, Et 20 L'Été,

Parade(s), Les Rencontres d'ici et d'Ailleurs, De jour // De nuit, 20 ans de l'Espace Périphérique, Cergy Soit !, etc.), et en régions (Aurillac, Châlon...). En parallèle, la FéRue a poursuivi ses travaux liés à l'observation et à la veille du secteur, notamment sur l'égalité femmes-hommes dans les arts de la rue, la création d'un répertoire des subventions franciliennes, la mise à jour de l'annuaire des lieux qui accueillent en résidence des compagnies arts de la rue et de la cartographie.

#### Projet 2023

La FéRue amorcera le travail de renouvellement de son projet à trois ans (2024 - 2026) en lien avec les adhérents. La fréquence des Apérues va devenir trimestrielle avec de nouvelles méthodes d'animation, la fédération ayant prévu de se former sur ce sujet. L'organisation d'un nouvel événement Rues Libres est en préparation autour de l'histoire des arts de la rue ainsi que l'organisation d'une rencontre départementale prévue à l'automne 2023. Un groupe de travail va se constituer autour des enjeux de la transition écologique et des pratiques éco-responsables en lien avec les adhérents et différents partenaires (Arviva, Ufisc...). Enfin, dans la lignée de l'état des lieux dédié aux espaces de création pour la rue en Île-de-France réalisé en 2015, la FéRue va lancer une nouvelle enquête sur les lieux arts de la rue en Île-de-France autour notamment des enjeux de l'accès au foncier, en partenariat avec la SCIC "La Main Foncièrement Culturelle". Pour mener ces projets à bien, l'équipe salariée est renforcée avec l'arrivée d'une apprentie formée par la FéRue pendant douze mois. Ses missions viennent en appui à celles des 2 salariées permanentes dans le cadre d'un accroissement des activités.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 80,00      | 0,06%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 3 280,00   | 2,52%   |
| Autres prestations de service                        | 21 100,00  | 16,23%  |
| Assurance                                            | 490,00     | 0,38%   |
| Documentation                                        | 100,00     | 0,08%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 10 000,00  | 7,69%   |
| Honoraires                                           | 3 350,00   | 2,58%   |
| Publicité                                            | 900,00     | 0,69%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 9 000,00   | 6,92%   |
| Réceptions                                           | 3 000,00   | 2,31%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 1 100,00   | 0,85%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 1 100,00   | 0,85%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 64 000,00  | 49,23%  |
| Salaires et charges personnel non permanent          | 3 000,00   | 2,31%   |
| Indemnités de stage                                  | 9 500,00   | 7,31%   |
| Total                                                | 130 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DRAC Île-de-France (acquis)                                             | 20 000,00  | 15,38%  |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 65 000,00  | 50,00%  |
| Ville de Paris - Service Égalité, Intégration, Inclusion (sollicité)    | 12 000,00  | 9,23%   |
| Ville de Paris - Direction des Affaires Culturelles (sollicité)         | 15 000,00  | 11,54%  |
| Aides à l'emploi (sollicité)                                            | 6 600,00   | 5,08%   |
| FDVA                                                                    | 8 000,00   | 6,15%   |
| Adhésions                                                               | 3 000,00   | 2,31%   |
| Autres recettes                                                         | 250,00     | 0,19%   |
| Recettes d'activité                                                     | 150,00     | 0,12%   |
| Total                                                                   | 130 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070153 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - MUSIQUES & DANSES DU MONDE - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 72 956,00 € TTC                       | 20,56 %             | 15 000,00 €                   |
|                                                                  | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 15 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MDM IDF ASSOCIATION COLLECTIF  
MUSIQUES ET DANSES DU MONDE EN  
IDF

Adresse administrative : 4 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC  
93300 AUBERVILLIERS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur ANDRE FALCUCCI, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

L'association Collectif Musiques et Danses du Monde en Île-de-France, créée en 2015, a pour objet l'animation du réseau des musiques et danses du monde en Île-de-France, la coordination des actions de formation, de diffusion, de création et de recherche susceptibles de développer les pratiques professionnelles et amateurs et celles des arts et des techniques qui leur sont associées. Il est le relais de la FAMDT en Île-de-France. Il rassemble une centaine d'adhérents réunis autour d'une charte et reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France.

**Bilan 2022**

2022 fût une année charnière de développement pour le collectif avec la création de deux demi postes de secrétaire général et d'un chargé de communication (un salarié par le Collectif et un salarié par Villes Des Musiques Du Monde). Par ailleurs, il s'est doté des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacle pour intervenir en soutien, si besoin, pour l'embauche d'artistes en l'absence de structure d'accompagnement. Le collectif a obtenu une subvention complémentaire du FDVA pour la mise en œuvre de temps de formation à destination de ses adhérents. Au moment du Covid, le Collectif a rassemblé les propositions de petites formes acoustiques musique et danse conçues pour les espaces publics et a édité une plaquette intitulée "La Vie continue", diffusée via les adhérents du Collectif aux villes et aux services culturels des collectivités et aux multiples organisateurs de spectacles occasionnels en Île-de-France. Le site permet également de diffuser la version électronique interactive du catalogue, un outil représentatif de la diversité des propositions artistiques franciliennes dans le champ des musiques et danses du monde. A la sortie du Covid, l'opération a changé de nom pour devenir "Collectif en tournée". Le catalogue réunit

actuellement 80 projets, soit le double qu'en 2020. Certains concerts ont été organisés au siège de la région Île-de-France pour des animations musicales.

Le réseau est par ailleurs sollicité de manière croissante par des villes (comme à Limours) pour développer des projets culturels à l'échelle locale.

#### Projet 2023

2023 verra la reconduction et le développement de plusieurs temps forts. Un "Salon des musiques d'ICI", qui aura comme partenaires le Pan Piper et la Fondation Interfréquence, est en préparation et se fera en deux temps autour des lauréats du Prix (national) des musiques d'ICI avec des temps de rencontres, débats sur les problématiques de notre filière en février 2023 et un Salon des musiques d'ICI plus conséquent en 2024 qui donnera une vitrine du réseau régional, renforcé par le soutien de la fédération nationale (FAMDT). Le réseau va également renforcer ses actions autour des danses du monde, en partenariat avec un nouveau partenaire, la Péniche ANAKO, située sur le bassin de La Villette à Paris.

L'étude de recherche action sur les pratiques amateurs de musiques et danses du monde en Île-de-France, initialement réalisée à la demande du Département du 93, est en cours de finalisation et fera l'objet d'une journée de restitution publique en lien avec les acteurs d'autres départements, notamment de l'Essonne pour leur proposer de mener le même type d'étude.

Enfin, le réseau va proposer, en collaboration avec le CRL10 (Espace Jemmapes) un rendez-vous régulier pour aider au repérage des musiques et des danses du Monde : six dates seront proposées aux artistes adhérents du Collectif sur la saison 2022/2023.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |           |         |
|------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                              | Montant   | %       |
| Fournitures et petits équipements                    | 340,00    | 0,40%   |
| Achats de spectacle, prestations artistiques         | 11 300,00 | 13,15%  |
| Autres prestations de service                        | 7 000,00  | 8,14%   |
| Assurance                                            | 110,00    | 0,13%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 1 862,00  | 2,17%   |
| Honoraires                                           | 900,00    | 1,05%   |
| Publicité                                            | 2 567,00  | 2,99%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 1 000,00  | 1,16%   |
| Réceptions                                           | 1 301,00  | 1,51%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 130,00    | 0,15%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 56 896,00 | 66,19%  |
| Indemnités de stage                                  | 2 550,00  | 2,97%   |
| Total                                                | 85 956,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |           |         |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant   | %       |
| DRAC Île-de-France (acquis)                                             | 31 000,00 | 36,06%  |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 28 000,00 | 32,57%  |
| Aides à l'emploi (acquis)                                               | 7 500,00  | 8,73%   |
| FDVA                                                                    | 3 500,00  | 4,07%   |
| Adhésions                                                               | 1 356,00  | 1,58%   |
| Apport Villes des Musiques du Monde                                     | 8 000,00  | 9,31%   |
| Recettes propres d'activité                                             | 6 600,00  | 7,68%   |
| Total                                                                   | 85 956,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX070156 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - RIF - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 943 362,00 € TTC             | 21,20 %             | 200 000,00 €                  |
| Montant total de la subvention                                   |                              |                     | 200 000,00 €                  |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur MARINO CRESPINO, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Depuis 2001, le RIF fédère les réseaux départementaux franciliens des musiques actuelles sur l'accompagnement à la structuration, la mise en réseau des acteurs, la mutualisation de moyens, l'observation et l'information, la valorisation de la filière. Il constitue un espace d'échanges, de réflexion et d'expertise sur les évolutions du secteur. Il a vocation à contribuer au développement équitable et solidaire du champ des musiques actuelles en Île-de-France et plus généralement au renforcement de la diversité artistique et culturelle. Il représente 160 lieux et structures en Île-de-France.

A l'invitation de la région, le réseau s'est restructuré en 2018, en fusionnant avec les réseaux départementaux (92, 78, 91, 77) et reçoit désormais le soutien direct de ces Départements, en plus du soutien de la DRAC et de la Région. Les moyens humains et financiers sont réunis au sein du réseau régional. Les réseaux MAAD93, Combo 95 et le réseau parisien MAP gardent leur entité associative propre, les deux premiers se positionnant comme "réseaux associés" du RIF et restant très actifs au sein du réseau.

Le conseil d'administration se compose d'une trentaine de membres territoriaux, des comités territoriaux ont été mis en place dans chaque département, avec un rôle de coordination et d'animation territoriale.

2022 a été l'année du renouvellement de la convention triennale avec la Région. Le RIF a développé l'axe de structuration et l'accompagnement des adhérents dans leurs difficultés et leur développement suite aux deux dernières années covid. Il a mis en place des espaces d'échanges et d'expérimentation sur les thèmes de transition écologique, d'alternatives de modèles économiques, d'égalité des genres, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes... A travers les comités territoriaux, le RIF approfondit l'axe artistique en favorisant la coopération entre ses membres, qui valorisent et mettent en complémentarité l'accompagnement qu'ils effectuent auprès des artistes émergents. Une réflexion a été engagée sur la

diffusion, problématique sensible ces dernières années.

En 2022, une partie importante de l'activité du RIF a été consacrée à la coordination du SOLIMA (schéma d'orientation des musiques actuelles), lancé fin 2021 pour une première année d'expérimentation sur 3 territoires peu pourvus en offre culturelle (Sud Essonne, Sud Seine-et-Marne, Boucle Nord de Seine), en recensant les collectivités et les acteurs présents et en identifiant leurs problématiques. Chaque département concerné participe financièrement à cette initiative, fortement soutenue par la DRAC.

En 2023, le RIF poursuit sa réflexion sur son évolution et se réinterrogera sur le bon fonctionnement du réseau. Dans cet esprit, les comités territoriaux devraient être revus pour améliorer le repérage et la mutualisation des moyens pour des projets de coopération que le réseau cofinance. En plus du partenariat avec le MaMA, où le RIF anime des rencontres et organise une présentation d'artistes accompagnés par des adhérents ("Les Chouchoux"), il prévoit un temps fort de diffusion d'une sélection d'artistes repérés par les membres du réseau, afin d'aider à la circulation des artistes au sein des lieux adhérents sous forme de co-plateaux. La réorganisation stabilisée de l'équipe permettra un meilleur accompagnement des adhérents et une mobilisation plus forte sur les thèmes sociétaux déjà travaillés. Ses actions concerneront davantage d'acteurs de la filière, 800 professionnels seront touchés, dépassant largement le cadre de ses adhérents.

Le SOLIMA se poursuivra et sera lui aussi réinterrogé en termes de méthodologie, notamment sur la durée nécessaire pour le travail des comités locaux qui s'avère devoir être plus longue que prévu (deux ans au minimum). D'autres territoires pourraient être explorés. La DRAC reconduit son aide complémentaire de 40 000 € fléchée sur cette concertation. Au vu du développement des projets du RIF, celui-ci s'engagera dans la recherche de nouveaux financements.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 4 000,00   | 0,41%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 5 500,00   | 0,57%   |
| Achats de spectacle, prestations artistiques         | 45 000,00  | 4,65%   |
| Autres prestations de service                        | 55 000,00  | 5,68%   |
| Assurance                                            | 3 200,00   | 0,33%   |
| Documentation                                        | 1 000,00   | 0,10%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 18 000,00  | 1,86%   |
| Honoraires                                           | 41 500,00  | 4,29%   |
| Publicité                                            | 3 000,00   | 0,31%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 30 000,00  | 3,10%   |
| Réceptions                                           | 17 000,00  | 1,76%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 4 000,00   | 0,41%   |
| cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 13 000,00  | 1,34%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 532 949,00 | 55,04%  |
| Salaires et charges personnel non permanent          | 129 853,00 | 13,41%  |
| Autres charges de gestion courante                   | 62 000,00  | 6,40%   |
| Indemnités de stage                                  | 3 360,00   | 0,35%   |
| Total                                                | 968 362,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DRAC Île-de-France (sollicité)                                          | 145 000,00 | 14,97%  |
| Région Île-de-France - aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 200 000,00 | 20,65%  |
| Région Île-de-France - aide au déploiement du SOLIMA (sollicité)        | 25 000,00  | 2,58%   |
| Département 77 (sollicité)                                              | 45 000,00  | 4,65%   |
| Département 91 (sollicité)                                              | 56 000,00  | 5,78%   |
| Département 92 (sollicité)                                              | 41 000,00  | 4,23%   |
| Département 93 (sollicité)                                              | 5 000,00   | 0,52%   |
| GPS&O (sollicité)                                                       | 5 000,00   | 0,52%   |
| Sacem, CNM (sollicité)                                                  | 35 000,00  | 3,61%   |
| Aides à l'emploi                                                        | 3 000,00   | 0,31%   |
| ARS, DRAJES/FONJEP, DDAJES/DRAJES, FIPD/SPIP                            | 251 602,00 | 25,98%  |
| Adhésions                                                               | 30 000,00  | 3,10%   |
| Autres recettes                                                         | 56 540,00  | 5,84%   |
| Recettes d'activité                                                     | 70 220,00  | 7,25%   |
| Total                                                                   | 968 362,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070159 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - MAP RÉSEAU DES MUSIQUES  
ACTUELLES - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 95 750,00 € TTC                       | 26,11 %             | 25 000,00 €                   |
|                                                                  | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 25 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAP LE RESEAU DES MUSIQUES  
ACTUELLES DE PARIS  
Adresse administrative : 75 RUE DES MARTYRS  
75018 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Monsieur RENAUD BARILLET, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Description :**

Le MAP, Réseau des Musiques Actuelles de Paris, est une association créée en 2006 qui fédère 78 structures de l'écosystème musical parisien. Ses adhérents sont des studios, des centres de formation, des labels, des producteurs et organisateurs de spectacles, des lieux de diffusion, des festivals... qui s'engagent au quotidien pour le développement des musiques actuelles à Paris. Le Réseau MAP a pour missions d'accompagner ses adhérents dans leur structuration, d'en assurer l'observation et la promotion et de les représenter auprès des pouvoirs publics et des organismes professionnels.

En 2022 le MAP a organisé 4 rencontres professionnelles avec ses adhérents, les "MAP'tinales", sous diverses formes : points d'information, présentation d'outils ou d'aides publiques, rencontres thématiques... Le réseau tient des permanences juridiques et comptables pour ses adhérents et plus largement à ceux d'autres organisations du secteur, en lien avec le Barreau de Paris. Un groupe de travail "Relations institutionnelles" et sa collaboration avec le comité de filière "Nuit, lieux musicaux festifs et de vie" ont donné lieu à l'élaboration de préconisations pour les candidats de l'élection présidentielle. Il a lancé "Music In Paris", plateforme Web qui répertorie les lieux, les événements, les studios, les centres de formation, les disquaires de Paris. Il a de nouveau participé au Conseil Parisien de la Musique et au Conseil de la Nuit. Un nouveau partenariat s'est noué avec La Nouvelle Onde, association créée avec l'IRMA et le MaMA, qui a pour vocation de mettre en valeur et en réseau la génération montante de professionnels de la filière au niveau national. Il s'est également associé au Syndicat National de Entrepreneurs de Spectacles, et adhère au groupement d'artistes et de professionnels Music Declares Emergency sur des sujets de développement durable et d'urgence climatique. La 12ème édition de la JIRAFE à destination des jeunes artistes s'est déroulée sur 4 jours au lieu de 3 auparavant pour présenter

les différentes structures et services à leur destination, 109 intervenants étaient présents pour 806 participants, 54 tables rondes, ateliers et speedmeetings se sont tenus. Le dispositif Give Me Five ! a offert à 5 groupes un accompagnement d'un an. L'un des lauréats a été programmé sur la scène Région de Rock en Seine, où le MAP animait un stand sur 3 jours.

En 2023, le MAP poursuit ses partenariats et la participation à différentes instances. Il continue à tenir ses permanences et organiser des rencontres professionnelles pour ses adhérents. Il fait évoluer sa plateforme Music In Paris en développant ses partenariats pour en améliorer le rayonnement notamment avec la Délégation des J.O.P. de la Mairie de Paris. Le MAP va réaliser un nouvel état des lieux auprès de ses adhérents qui rend compte de la grande variété de situations budgétaires et juridiques, des disparités dans l'emploi des structures mais aussi de la richesse de la diffusion parisienne. Le réseau va également réaliser une étude sur l'analyse des dispositifs de soutien économique et solutions complémentaires pour le secteur en 2022. Son adhésion au programme Keychange l'engage à maintenir une représentation d'au moins 50 % de femmes et/ou minorités dans ses actions et ses instances. La 13ème édition des JIRAFE se déroulera sur 4 jours, en envisageant la formalisation de partenariats avec Pôle Emploi, l'AFDAS, Audiens pour une série de concerts d'artistes féminines au New Morning. La 9e édition de Give Me Five ! a été lancée dès novembre 2022 pour la sélection de 5 nouveaux lauréats. Le MAP devrait atteindre cette année le nombre de 87 adhérents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles du festival présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 1 200,00   | 1,19%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 1 700,00   | 1,69%   |
| Autres prestations de service                        | 5 700,00   | 5,66%   |
| Assurance                                            | 300,00     | 0,30%   |
| Documentation                                        | 250,00     | 0,25%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 8 200,00   | 8,14%   |
| Honoraires                                           | 3 500,00   | 3,47%   |
| Publicité                                            | 2 100,00   | 2,08%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 1 600,00   | 1,59%   |
| Réceptions                                           | 1 800,00   | 1,79%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 1 000,00   | 0,99%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 1 300,00   | 1,29%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 69 100,00  | 68,59%  |
| Salaires et charges personnel non permanent          | 2 700,00   | 2,68%   |
| Autres charges de gestion courante                   | 300,00     | 0,30%   |
| Total                                                | 100 750,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DRAC Île-de-France (acquis ou sollicité)                                | 17 000,00  | 16,87%  |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 30 000,00  | 29,78%  |
| Ville de Paris (acquis)                                                 | 28 000,00  | 27,79%  |
| Sacem                                                                   | 5 000,00   | 4,96%   |
| Aides à l'emploi                                                        | 7 750,00   | 7,69%   |
| Afdas                                                                   | 3 000,00   | 2,98%   |
| Adhésions                                                               | 10 000,00  | 9,93%   |
| Total                                                                   | 100 750,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070177 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - ACTES IF - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 195 632,00 € TTC             | 23,00 %             | 45 000,00 €                   |
| Montant total de la subvention                                   |                              |                     | 45 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESEAU ACTES IF  
 Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
 75019 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ROZENN BIARDEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

Créé en 1996, Actes-If est un réseau de lieux artistiques et culturels intermédiaires et indépendants en Île-de-France. Les structures du réseau accompagnent la création contemporaine, notamment la jeune création, et la diversité artistique et culturelle à travers une éthique du partage, des dynamiques collectives et une démarche de décloisonnement des esthétiques, des temps de recherche, création, diffusion, transmission. Actes-If est dirigé collégialement depuis 2016 par 19 coprésidents élus au conseil d'administration, il emploie 3 salariés (une coordinatrice générale, une chargée de l'administration et de la ressource et une chargée de communication et des projets mutualisés) et 60 bénévoles sont impliqués dans le fonctionnement de l'association. En 2022, le réseau compte 72 adhérents (fermeture de la Ferme Godier et nouvelle adhésion du 6B). Il reçoit le soutien de la DRAC Île-de-France.

**Bilan 2022**

Actes-If propose à ses membres adhérents un service de paie mutualisé (1900 fiches de paie pour 15 structures en 2022) et un fonds de solidarité financière (FSF) développé en partenariat avec la banque éthique et solidaire La Nef en réponse aux difficultés de trésorerie auxquels font face les lieux. Le FSF s'agrément de l'outil d'autodiagnostic économique et financier Culturediag, élaboré par France Active et Opale à destination des structures culturelles afin de leur permettre de faire le point sur leur situation économique et financière et de se projeter sur 3 ans.

Actes-If organise également des temps d'information et de formation pour ses membres par groupes de travail thématiques répartis entre métiers et chantiers transversaux. Six groupes de travail sont actuellement constitués : administration, communication, actions culturelles, politique, artistique et technique. 23 groupes de travail ont été organisés cette année. Le groupe de travail politique s'est concentré sur la question des enjeux de transmission et changements de directions et des enjeux fonciers. Le groupe de travail artistique, lui, met en oeuvre depuis 2019 "Sur un plateau", projet

d'accompagnement artistique mutualisé. Cinq rencontres professionnelles ont eu lieu au cours de l'année 2022 ainsi qu'une journée de bilan avec les 27 compagnies participantes à ces plateaux. Par ailleurs, les partenariats d'Actes-If et l'ouverture du réseau au public extérieur s'est fortement développé avec :

- la structuration et le lancement des activités du consortium Île-de-France Tiers Lieux, réseau francilien de tiers lieux financé par l'ANCT dans le cadre du programme "nouveaux lieux nouveaux liens" et l'appui à la structuration d'un réseau de tiers lieux par région.
- l'adhésion à la SCIC "La Main foncièrement culturelle" et le lancement effectif d'une coopération axée sur les enjeux fonciers des acteurs culturels en Île-de-France à partir des problématiques des lieux d'Actes-If,
- la préparation entre juin et décembre avec les membres de la Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants du 4ème Forum National des Lieux Intermédiaires et Indépendants qui s'est tenu à Tours du 2 au 4 décembre sur le thème "L'art et la culture dans le moment tiers lieux",
- la participation de 6 lieux d'Actes-If à la programmation de la Nuit Blanche 2022 en partenariat avec la Métropole du Grand Paris.

#### Projet 2023

En 2023, un nouveau format d'enquête des lieux du réseau portera sur les données socio-économiques 2021/2022 à partir de la démarche Observation participative et Partagée (OPP) portée collectivement au sein de l'UFISC. La mise en place du projet de Fabrique Artistique autour de l'orchestre harmonique du 14ème arrondissement de Paris par l'association La Sirène sera accompagné par Actes-If. Les groupes de travail poursuivront leur activité et se saisiront de différentes thématiques : droits culturels, pass culture, écologie, violence et harcèlement sexiste et sexuel...

Actes-If mettra en place un Dispositif local d'accompagnement (DLA) collectif sur l'analyse économique et financière avec France Active et OPALE. Le DLA consistera en un accompagnement de 6 journées à l'intention de 7 lieux et 3 réseaux (dont Actes-If) sur l'analyse économique et financière à partir de l'outil Culturediag.

Par ailleurs, Actes-If va développer son activité de formation, notamment dans le cadre des relations partenariales avec la SCIC "La Main foncièrement culturelle" et dans le cadre de son implication dans le consortium Île-de-France Tiers Lieux et la formation "Piloter Un Tiers Lieux".

Le consortium Île-de-France Tiers lieux, réseau régional de tiers lieux en Île-de-France, réunit 4 acteurs régionaux, dont Actes-If qui y représente les lieux intermédiaires culturels. Ses actions porteront principalement sur la production d'éléments de diagnostic, d'accompagnement des tiers lieux, notamment des Fabriques de territoire et manufactures de proximité, et de sensibilisation des agents publics et des collectivités.

Actes-If a également répondu à l'appel à projets DEFFINOV visant à rapprocher les acteurs de la formation et les tiers lieux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional et des autres soutiens régionaux sollicités.

#### Localisation géographique :

- PARIS
- MAGNY-LE-HONGRE
- COUBERT
- MANTES-LA-JOLIE
- VERSAILLES
- SAULX-LES-CHARTREUX



- LE MEREVILLOIS
- MEUDON
- NANTERRE
- CLICHY-SOUS-BOIS
- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- BAGNOLET
- LES LILAS
- MONTREUIL
- PANTIN
- ROMAINVILLE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- VILLEPINTE
- ARCUEIL
- GENTILLY
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE
- ERAGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 760,00     | 0,32%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 1 070,00   | 0,45%   |
| Achats de spectacle, prestations artistiques         | 24 125,00  | 10,20%  |
| Autres prestations de service                        | 11 500,00  | 4,86%   |
| Assurance                                            | 330,00     | 0,14%   |
| Documentation                                        | 100,00     | 0,04%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 14 682,00  | 6,20%   |
| Honoraires                                           | 6 600,00   | 2,79%   |
| Publicité                                            | 4 704,00   | 1,99%   |
| Voyages, déplacements, défraiements                  | 2 196,00   | 0,93%   |
| Réceptions                                           | 2 027,00   | 0,86%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 1 000,00   | 0,42%   |
| Cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 2 133,00   | 0,90%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 158 221,00 | 66,86%  |
| Autres charges de gestion courante                   | 4 287,00   | 1,81%   |
| Indemnités de stage                                  | 2 897,00   | 1,22%   |
| Total                                                | 236 632,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DRAC Île-de-France (acquis)                                             | 51 000,00  | 21,55%  |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 66 000,00  | 27,89%  |
| Région Île-de-France : accompagnement (sollicité)                       | 20 000,00  | 8,45%   |
| FDVA 1 (sollicité)                                                      | 6 000,00   | 2,54%   |
| Aides à l'emploi (sollicité)                                            | 8 215,00   | 3,47%   |
| ANCT, apports partenaires adhérents                                     | 39 605,00  | 16,74%  |
| Adhésions                                                               | 19 017,00  | 8,04%   |
| Autres recettes                                                         | 14 700,00  | 6,21%   |
| Recettes d'activité                                                     | 12 095,00  | 5,11%   |
| Total                                                                   | 236 632,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX070178 - AIDE AUX RESEAUX FRANCILIENS - UFISC - CP MARS 2023****Dispositif** : Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001014)**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                     | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide aux réseaux franciliens dans le domaine du spectacle vivant | 102 000,00 € TTC             | 24,51 %             | 25 000,00 €                   |
| <b>Montant total de la subvention</b>                            |                              |                     | 25 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : UFISC UNION FEDERALE  
D'INTERVENTION DES STRUCTURES  
CULTURELLES CO MAISON DES  
RESEAUX

Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BERTRAND KRILL, Président

**PRESENTATION DU PROJET****Description :**

L'UFISC en Île-de-France est un réseau transversal qui regroupe depuis 2008 des structures franciliennes artistiques et culturelles d'initiative privée à but non lucratif dites d'économie sociale et solidaire. Elle organise la coopération entre les six réseaux membres (Actes-If, la Fédération des arts de la rue Île-de-France, le RIF, le SYNAVI Île-de-France, RAVIV et la FRAAP Île-de-France), leurs partenaires et leurs adhérents, notamment à travers le projet de mutualisation d'espaces de travail et de services. La Maison des Réseaux Artistiques et Culturels, lieu de coopération et d'accompagnement est situé à Paris, Place des Fêtes. Le réseau conduit également des missions d'accompagnement, d'observation et de contribution aux politiques publiques. Il emploie 3 salariées (chargée de communication, de la mutualisation et des processus de coopération, chargée d'administration et coordination générale) et compte 50 bénévoles. L'UFISC Île-de-France reçoit le soutien de la Ville de Paris.

**Bilan 2022**

L'UFISC en Île-de-France a poursuivi son implication à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), dont le réseau est membre élu au Conseil d'administration et au Bureau, et qui participe à la commission Accompagnement et aux groupes de travail Plaidoyer, Fonds européens et Jeux Olympiques 2024, afin de faire valoir le champ culturel. L'UFISC en Île-de-France a contribué à plusieurs actions autour de l'accompagnement des parcours professionnels et notamment à une rencontre sur l'accompagnement le 7 décembre 2022 qui a proposé un état des lieux des dispositifs d'accompagnement portés par les fédérations professionnelles et les réseaux.

**Projet 2023**

Les structures culturelles font face aujourd'hui à un contexte de sortie de crise sanitaire, de crise énergétique, à des enjeux de transformation profonde, et à des défis de consolidation de leurs potentiels d'innovation et de développement tels que leur modèle socio-économique, la consolidation des emplois, le développement des projets prenant en compte les droits culturels et le renouvellement des publics, le développement durable... Pour répondre à ces besoins, le réseau poursuivra en 2023 ses contributions et analyses thématiques ainsi que des actions de veille et de ressources sur différents sujets : les expérimentations (ters lieux, expériences d'utilité sociale, les politiques publiques et notamment la mise en place des COREPS et les espaces de concertation de type SOLIMA, SODAVI, SODAC...), l'emploi (les dispositifs d'accompagnement, les aides à l'emploi, le recrutement, l'égalité femmes-hommes...), l'Olympiades culturelle.

Des travaux de rénovation de la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels sont prévus par Paris Habitat, dans le cadre d'une opération de réhabilitation ainsi que la reconstruction d'un plateau de plus de 700 m<sup>2</sup> (démoli après un incendie en 2016). En 2023, la Maison des Réseaux sera vraisemblablement inaccessible pour les visiteurs comme pour les salariés sur plusieurs semaines consécutives. L'UFISC en Île-de-France s'efforcera d'organiser pendant cette période la continuité du travail dans les meilleures conditions et commence à chercher dès à présent des solutions pour les salariés qui ne souhaitent ou ne peuvent pas télétravailler.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite du différentiel de subventionnement régional.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER/Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                         |            |         |
|------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                              | Montant    | %       |
| Fournitures administratives                          | 900,00     | 0,84%   |
| Fournitures et petits équipements                    | 1 300,00   | 1,21%   |
| Assurance                                            | 620,00     | 0,58%   |
| Documentation                                        | 800,00     | 0,75%   |
| Sous-traitance, maintenance, location immobilière    | 61 000,00  | 57,01%  |
| Publicité                                            | 400,00     | 0,37%   |
| Réceptions                                           | 900,00     | 0,84%   |
| Téléphone, frais postaux                             | 80,00      | 0,07%   |
| cotisations, formations, séminaires, frais bancaires | 500,00     | 0,47%   |
| Salaires et charges personnel permanent              | 37 000,00  | 34,58%  |
| Indemnités de stage                                  | 3 500,00   | 3,27%   |
| Total                                                | 107 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                            |            |         |
|-------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                 | Montant    | %       |
| DGCA Ministère de la culture (sollicité)                                | 5 000,00   | 4,67%   |
| Région Île-de-France : aide aux réseaux franciliens de spectacle vivant | 30 000,00  | 28,04%  |
| Ville de Paris (sollicité)                                              | 10 000,00  | 9,35%   |
| Aides à l'emploi (acquis)                                               | 3 000,00   | 2,80%   |
| Recettes propres d'activité                                             | 59 000,00  | 55,14%  |
| Total                                                                   | 107 000,00 | 100,00% |

**DOSSIER N° EX066382 - AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES - ACTES IF - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                                       | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant | 45 701,00 € TTC                       | 43,76 %             | 20 000,00 €                   |
|                                                                                    | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 20 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : RESEAU ACTES IF  
Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ROZENN BIARDEAU, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 18 mai 2022 - 29 mars 2026

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

**Description :**

Depuis 2017, plusieurs lieux du réseau Actes If ayant pour activité principale l'accueil en résidence et l'accompagnement des équipes artistiques émergentes ont mis en place un groupe de travail Accompagnement Artistique. Ce groupe de travail se réunit tous les deux mois pour réfléchir à l'accompagnement mutualisé des équipes pour concevoir l'organisation des plateaux. Ces temps de visibilité et rencontre professionnelle permettent aux équipes sélectionnées de présenter leurs projets, en début ou à mi-chemin de création. Ils se déroulent dans un des lieux partenaires du réseau. Le choix des projets est défini collectivement au sein du Groupe de travail à partir d'un repérage partagé des lieux et selon les besoins exprimés par les équipes. Les équipes accompagnées dans le cadre de ce projet bénéficient toutes au cours de leur création des ressources – espace de travail, ressources humaines et techniques - d'au moins un lieu d'Actes If durant la saison et d'un apport financier en production pour leur participation à Sur un plateau. Une capsule vidéo de leur présentation leur est également mise à disposition. Sur l'année 2023, 4 plateaux sont prévus. Pour chacun de ces plateaux, 5 équipes artistiques présenteront une étape de travail.

Bilan du précédent projet d'accompagnement :

Sur la saison 2020/2021, 27 projets ont été présentés lors des 5 plateaux qui au total ont réuni plus d'une centaine de participants. Chaque équipe artistique accompagnée a bénéficié d'un accueil en résidence de 15 jours, d'une journée d'accompagnement administratif et de conseils, d'une journée de répétition, d'un apport en coproduction et d'une capsule vidéo. Le dispositif d'accompagnement artistique mutualisé d'Actes If agit comme facilitateur et accélérateur de projet de création grâce à de nouveaux partenariats entre lieux et compagnies. Les retombées en termes de diffusion sont un peu moindres au regard des difficultés de diffusion qui se sont accélérées suite à la crise sanitaire. Les équipes accompagnées cherchent à rompre leur isolement et apprécient d'intégrer un dispositif dans lequel elles se sentent portées par une force collective. Enfin, les équipes accompagnées soulignent l'intérêt de confronter leurs étapes de création à un regard expert, cet exercice les amenant parfois à prendre une nouvelle direction dans leur projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- PARIS
- MAGNY-LE-HONGRE
- COUBERT
- MANTES-LA-JOLIE
- VERSAILLES
- SAULX-LES-CHARTREUX
- LE MEREVILLOIS
- MEUDON
- NANTERRE
- CLICHY-SOUS-BOIS
- AUBERVILLIERS
- LA COURNEUVE
- BAGNOLET
- LES LILAS
- MONTREUIL
- PANTIN
- ROMAINVILLE
- SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- VILLEPINTE
- ARCUEIL
- GENTILLY
- IVRY-SUR-SEINE
- VITRY-SUR-SEINE
- ERAGNY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                       |           |         |
|------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                            | Montant   | %       |
| Compagnonnage et visibilité        | 28 475,00 | 55,08%  |
| Dépenses techniques et logistiques | 3 140,00  | 6,07%   |
| Frais de communication             | 5 086,00  | 9,84%   |
| Part des coûts de structure        | 15 000,00 | 29,01%  |
| Total                              | 51 701,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                 |           |         |
|------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                      | Montant   | %       |
| Région IDF (sollicitée)      | 26 000,00 | 50,29%  |
| DRAC IDF (sollicitée)        | 10 000,00 | 19,34%  |
| Contribution des partenaires | 10 925,00 | 21,13%  |
| Autres financements          | 4 776,00  | 9,24%   |
| Total                        | 51 701,00 | 100,00% |



**DOSSIER N° EX066384 - AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS ARTISTIQUES - CHAINON  
ILE DE FRANCE - CP MARS 2023**

**Dispositif** : Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant (n° 00001180)

**Délibération Cadre** : CR2019-040 du 19/09/2019

**Imputation budgétaire** : 933-311-65748-131005-300

Action : 13100501- Soutien au spectacle vivant

| Libellé base subventionnable                                                       | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à l'accompagnement de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant | 26 000,00 € TTC                       | 38,46 %             | 10 000,00 €                   |
|                                                                                    | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 10 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CHAINON ILE DE FRANCE

Adresse administrative : 110 RUE CLAUDE CHAPPE  
78370 PLAISIR

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur RICHARD LETEURTRE, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 24 mai 2022 - 10 novembre 2025

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre de ce dispositif, la date de prise en compte des dépenses est la date de dépôt de la demande.

**Description :**

Le Chainon Île-de-France est une initiative de lieux franciliens au service des équipes artistiques et à destination des programmateurs. L'objectif est de faciliter la diffusion des équipes (principalement émergentes) et toutes franciliennes. Le réseau Île-de-France est porté par 22 structures franciliennes dont 7 dans les Yvelines (Les 400 coups, La Merise, T'ES, Le Prisme, Maurepas, Le Scarabée et La Barbacane) et 3 dans l'Essonne ( Marcoussis, La Norville, Etampes) et 2 en Seine-et-Marne (Lieuxaint et Val Briard) et 2 dans le Val d'Oise (Goussainville et Saint-Gracien) soit 14 en grande couronne.

Dès l'automne, chaque structure adhérente repère des spectacles à présenter et les communique aux autres structures. Ce travail de repérage partagé offre déjà une mise en visibilité à de nombreux projets (une cinquantaine). Suite à des échanges et débats, une sélection de 6 spectacles. Ceux-ci sont programmés lors d'une journée professionnelle appelée « Région en scène » qui se déroule au mois de mars dans un lieu adhérent. Pour cette programmation, les équipes artistiques sont rémunérées. Cette journée de visibilité est ouverte à tous les professionnels, adhérents ou non au Chainon. Pour rappel en 2020, 62 professionnels étaient présents et en 2021, 95 professionnels se sont mobilisés. L'année dernière, 59 professionnels se sont réunis. À l'issue de cette journée, un ou deux spectacles sont

sélectionnés pour intégrer la programmation du festival national à Laval en septembre (400 programmateurs présents) où l'ensemble des frais artistiques et techniques (répétitions et représentations inclus) des compagnies sont pris en charge par le réseau ainsi que la communication. Celles-ci bénéficient d'un accompagnement, d'un temps de résidence pour reprendre ou améliorer leur présentation et perçoivent un défraiement.

Les spectacles issus de la sélection francilienne ont de belles retombées en termes de diffusion (soit une tournée moyenne de 17 dates) et de nouveaux réseaux. En 2021, à titre indicatif, la pièce «La Reproduction des Fougères» - compagnie Les Filles de Simone a eu 124 représentations sur 37 lieux en Pays de la Loire, Centre, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Aquitaine, Occitanie, Normandie, Hauts-de-France, Bretagne. En 2022, la Région en scène s'est déroulée à l'ECAM au Kremlin- Bicêtre et à Anis Gras à Arcueil. Le spectacle sélectionné pour être programmé à Laval en septembre 2022 était « Brumes » de la compagnie Echos Tangibles.

En 2023, la journée professionnelle est prévue à Clichy-sous-Bois à l'Espace 93 le 22 mars. Les spectacles recherchés sont des spectacles tout public, accessibles au plus grand nombre, reflétant la diversité artistique du spectacle vivant, portés par des équipes émergentes ou plus confirmées. Les artistes pressenties sont Papy (stand up), Zoé Grossot (clown et marionnette), Wladimir Anselme (opéra jazz jeune public), Mathieu Villatelle (magie nouvelle), Lise Maryin et Valentin Vander / compagnie le Mange Bal (concert folk-electro), Muriel Henry / compagnie 4e souffle (danse).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure.

#### **Localisation géographique :**

- CLICHY-SOUS-BOIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2023

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                                                   |           |         |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                        | Montant   | %       |
| COMPAGNONNAGE ET VISIBILITÉ                                                    | 11 300,00 | 43,46%  |
| DÉPENSES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES                                             | 10 200,00 | 39,23%  |
| COMMUNICATION LIÉE À LA PROMOTION DU PROJET                                    | 1 500,00  | 5,77%   |
| PART DES COÛTS DE STRUCTURE DANS LA LIMITE DE 30% DU BUDGET HORS VALORISATIONS | 3 000,00  | 11,54%  |
| Total                                                                          | 26 000,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                         |           |         |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                              | Montant   | %       |
| Région Île-de-France Aide à l'accompagnement de projets artistiques  | 10 000,00 | 38,46%  |
| CLICHY-SOUS-BOIS (sollicitée)                                        | 5 000,00  | 19,23%  |
| MARCOUSSIS, ELANCOURT, PLAISIR, MANTES, KREMLIN BICÊTRE (sollicitée) | 9 000,00  | 34,62%  |
| CONTRIBUTIONS DES STRUCTURES PARTENAIRES SUR LE PROJET               | 1 000,00  | 3,85%   |
| RECETTES PROPRES                                                     | 1 000,00  | 3,85%   |
| Total                                                                | 26 000,00 | 100,00% |

## **Annexe 2 - Avenant et fiche-projet - Théâtre Romain Rolland**

**AVENANT N°3  
A LA CONVENTION N° CP 2019-432 DU 20 NOVEMBRE 2019  
AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES LIEUX ET  
OPERATEURS**

**N°CP 2023-071 (dossier n° EX064890)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023,  
ci-après dénommée la « Région »

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : THEATRE ROMAIN ROLLAND

dont le statut juridique est : ASSOCIATION

dont le siège social est situé au : 18 RUE EUGENE VARLIN 94800 VILLEJUIF

ayant pour représentant : Madame Simone TERRAS, présidente, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022 une subvention d'un montant maximum de 80 740 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide EX064890.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable et au taux d'intervention régionale ainsi que la temporalité des dates projet sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-071 du 29 mars 2023 et n° CP 2022-336 du 23 septembre 2022, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche projet n° EX064890.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 20,86 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 386 987 €, soit un montant maximum de subvention de 80 740 €. »

**Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le paragraphe « dates prévisionnelles » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

**Dates prévisionnelles :** 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

Le paragraphe « détail du calcul de la subvention » de la fiche-projet est remplacé par les dispositions suivantes :

**Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 386 987,00 € HT                       | 20,86 %             | 80 740,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 80 740,00 €                   |

**Article 4 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

**Article 5 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

**Le .....**

**Le .....**

Madame Simone TERRAS  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente de la région Île-de-France

Commission permanente du 23 septembre 2022 - CP2022-336

Commission permanente du 29 mars 2023 - CP2023-071

**DOSSIER N° EX064890 - THEATRE ROMAIN ROLLAND - AVENANT PAC - CP SEPTEMBRE 2022**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 386 987,00 € HT              | 20,86 %             | 80 740,00 €                   |
| Montant total de la subvention                                             |                              |                     | 80 740,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : AGTRR THEATRE ROMAIN ROLLAND

Adresse administrative : 18 RUE EUGENE VARLIN  
94801 VILLEJUIF

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame SIMONE TERRAS, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

**Description :**

Dirigé par Alexandre Krief, le Théâtre Romain Rolland de Villejuif fut inauguré en 1964. Depuis l'ouverture en 2007 de sa deuxième salle, la salle Eglantine, le Théâtre Romain Rolland développe un projet de maison de production, projet unique pour un théâtre de ville. Il est à ce titre, scène conventionnée pour l'accompagnement de la création par la DRAC. Le théâtre assure pour certaines créations la production déléguée, apportant un soutien artistique, technique et administratif dès le début du processus de création jusqu'à l'organisation des tournées. Les créations accompagnées bénéficient de temps de résidences longues et d'une série d'une dizaine de représentations dans la petite salle. Le Théâtre Romain Rolland a ainsi accompagné en production déléguée Anne Barbot, Hala Ghosn, Paula Giusti, Volodia Serre, Alexandre Zeff, David Farjon et Gaëtan Gauvain.

Le Théâtre Roman Rolland est soutenu par la Ville de Villejuif et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle depuis 2006 et la DRAC.

La saison 2022 a été de nouveau marquée par la crise sanitaire : la fréquentation du théâtre a été différente des autres années et l'établissement a eu plus de complications dans l'élaboration de partenariats avec des structures sociales. Les spectacles en production déléguée en tournée ont eu de

fortes périodes de visibilité : la compagnie Légendes Urbaines dans le Off d'Avignon, la compagnie d'Alexandre Zeff au Théâtre de la Cité Internationale. Le Théâtre Romain Rolland a également accueilli dix compagnies en résidence durant la saison. La structure a consacré 325 heures à des projets d'actions culturelles notamment auprès de six lycées dans le cadre de différents ateliers.

Dans le cadre de sa convention quadriennale, pour la prochaine année de conventionnement, la structure mettra en œuvre son projet de permanence artistique et culturelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- VILLEJUIF

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2023

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |            |         |
|------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                | Montant    | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 320 947,00 | 79,99%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 13 200,00  | 3,29%   |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 67 100,00  | 16,72%  |
| Total                                                                  | 401 247,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |            |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant    | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 95 000,00  | 23,68%  |
| Subvention État DRAC Île-de-France (sollicitée)                                    | 70 300,00  | 17,52%  |
| Subvention Conseil départemental (sollicitée) : Val-de-Marne (94)                  | 40 000,00  | 9,97%   |
| Subvention EPCI (acquise) : GOSB                                                   | 40 000,00  | 9,97%   |
| Subvention Ville (acquise) : Villejuif                                             | 40 000,00  | 9,97%   |
| Recettes propres : billetterie, location de salle                                  | 115 947,00 | 28,90%  |
| Total                                                                              | 401 247,00 | 100,00% |



## **Annexe 3 - Avenant et fiche-projet - So Weiter**

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION N° CP 2022-225 DU 7 JUILLET 2022**  
**AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LES EQUIPES**  
**ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES INDEPENDANTES**

**N°CP 2023-071 (dossier n° EX062623)**

La région Île-de-France dont le siège est situé au 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023,  
ci-après dénommée la « Région »

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : SO WEITER

dont le statut juridique est : ASSOCIATION

dont le siège social est situé au : 21 RUE DU PROFESSEUR BERGONIE 94270 LE KREMLIN BICETRE  
ayant pour représentant : Madame Elsa SECK, présidente, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022 une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide EX062623.

A la suite d'une erreur intervenue dans la fiche-projet, les indications relatives à la base subventionnable au taux d'intervention régionale ainsi qu'au plan de financement prévisionnel sont modifiées.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023 font l'objet du présent avenant.

**Article 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 2023-071 du 29 mars 2023 et n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche projet n° EX062623.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 37,42 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 80 175,00 € TTC, soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

## **Article 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 80 175,00 € TTC                       | 37,42 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | <b>30 000,00 €</b>            |

Le plan de financement prévisionnel proposé par le demandeur est remplacé par le tableau suivant :

| Dépenses (€)                     |           |         | Recettes (€)                                                                       |           |         |
|----------------------------------|-----------|---------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                          | Montant   | %       | Libellé                                                                            | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 48 675,00 | 60,71%  | Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 30 000,00 | 37,42%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 18 575,00 | 23,17%  | DRAC Île-de-France (s)                                                             | 8 000,00  | 9,98%   |
| Part des coûts de structure      | 12 925,00 | 16,12%  | Partenaires privés (mécénat)                                                       | 19 000,00 | 23,70%  |
| Total                            | 80 175,00 | 100,00% | Recettes propres (billetterie, ventes spectacle, prestations)                      | 20 675,00 | 25,79%  |
|                                  |           |         | Fonpeps (a)                                                                        | 2 500,00  | 3,12%   |
|                                  |           |         | Total                                                                              | 80 175,00 | 100,00% |

## **Article 4 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

## **Article 5 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, en 2 exemplaires originaux.

Le .....

Le .....

Madame Elsa SECK  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la présidente de la région Île-de-France

**DOSSIER N° EX062623 - SO WEITER - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

**Dispositif** : Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes (n° 00001007)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                                                              | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la permanence artistique et culturelle pour les équipes artistiques professionnelles indépendantes | 80 175,00 € TTC                       | 37,42 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                                                           | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : SO WEITER  
Adresse administrative : 21 RUE DU PROFESSEUR BERGONIE  
94270 LE KREMLIN BICETRE  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame ELSA SECK, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 juillet 2022 - 30 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 07 2022.

**Description :**

La compagnie (&) So Weiter a été fondée par l'auteur-metteur en scène Yan Allegret en 1998. Basée en Île-de-France depuis sa création, elle a à son répertoire, plus d'une vingtaine de créations théâtrales, majoritairement issus des textes de Yan Allegret, et s'adressant à tous types de publics, et certains projets étant spécifiquement jeune public. L'activité de la compagnie mêle créations théâtrales, performances, lectures, workshops, action culturelle (ateliers d'écriture et de pratique scénique). Les principaux lieux partenaires en Ile-de-France sont le théâtre de l'Echangeur de Bagnolet, le théâtre de l'Etoile du Nord, le Nouveau Gare au Théâtre de Vitry-sur-Seine, le Château de la Roche Guyon, l'Espace Andrée Chedid d'Issy-les-Moulineaux. Yan Allegret collabore avec le centre de formation CFPTS (centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle). En tant qu'auteur, il a été lauréat de la Villa Kujoyama en 2006 et bénéficie régulièrement de résidences d'écriture à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. La compagnie bénéficie d'aides au projet de la DRAC ; une demande de conventionnement pluriannuelle y a d'ailleurs été déposée. Les spectacles sont régulièrement soutenus par la SACD, l'ADAMI, la SPEDIDAM, France Culture, le Centre National du Livre, les Fondations Pomaret et

Sasakawa.

#### BILAN PAC (2018-2022)

Auteur d'une vingtaine de pièces publiées, qu'il a mis en scène pour la plupart, Yan Allegret anime régulièrement des ateliers d'écriture, et bénéficie de résidences d'auteur, comme à Melun (77) à L'Astrolab en 2018. Avec sa compagnie, il défend la notion de répertoire et parvient à poursuivre l'exploitation de ses pièces sur des périodes longues. C'est le cas par exemple de la pièce « La Plénitude des cendres », créée en 2007, sur les liens du théâtre et de la boxe, qui continue à être jouée aujourd'hui. Historiquement implantée en Seine-Saint-Denis, où elle a pu mener de très beaux projets de résidence, comme aux Lilas (93) avec la « collecte de rêves », la compagnie a élargi son ancrage francilien depuis 4 ans avec une présence nouvelle dans les Hauts-de-Seine à Issy-les-Moulineaux (92) et dans le Val de Marne au Kremlin Bicêtre (94) et à Vitry-sur-Seine (94). Ce récent ancrage en Val-de-Marne s'appuie aussi sur la nomination en 2019 de Yan Allegret à la codirection du lieu de fabrique le « Nouveau Gare au Théâtre » à Vitry-sur-Seine (94), même si l'activité de la compagnie est bien distinguée de celle du lieu, qui accueille beaucoup d'équipes artistiques et d'auteurs en résidence. La dynamique envisagée de développement de la compagnie en Île-de-France sur les quatre dernières années a cependant été durement contrariée du fait de la pandémie : la compagnie ayant subi des annulations et reports sur différents projets, qui l'ont empêchés d'asseoir véritablement son implantation et de consolider ses partenariats publics. La PAC aura toutefois permis à la compagnie la production de 3 nouvelles formes « L'odeur de la coriandre un jour de pluie », « Les enfants éblouis » et « Les guerriers de la beauté » ; une mise en espace de « Jeanne », dernier texte de Yan Allegret, ainsi que la diffusion de 6 spectacles différents soit 7 à 20 représentations par saison (la saison 18/19 ayant été particulièrement importante avec une trentaine de dates). La compagnie reste mobilisée sur la question de l'action culturelle avec près de 355 heures à son actif, dont un important volet pour les apprentis du CFA - CFPTS de Bagnolet (93) (formant les futurs techniciens du spectacle vivant) ainsi qu'un projet d'actions artistiques en EHPAD avec l'association Les Petits Frères des Pauvres.

L'engagement depuis septembre 2021 d'un administrateur en CDI en temps partiel mais aussi l'arrivée d'un bureau de production (bureau Rustine-Jean-Luc Weinich) et d'une attachée de presse (Sabine Arman) en accompagnement du projet PAC témoigne de la volonté de l'auteur et metteur en scène de s'entourer pour mieux structurer son développement sur les 4 prochaines années.

#### Projet PAC pour les 4 saisons à venir (2022-2026)

La compagnie a forgé un pan de son activité artistique dans les rapports qu'entretiennent art et sport, via son cycle de travail « arts de combat/arts de la scène ». L'approche des JOP 2024 représente une belle opportunité pour la compagnie pour développer de nouveaux partenariats sur ce volet. Outre la diffusion du spectacle « La plénitude des cendres », en collaboration avec l'ancien champion du monde de boxe Hacine Chérifi, la compagnie prévoit de diffuser une forme légère adaptable en gymnase intitulée « Solo Arts Martiaux » pour aller à la rencontre de tous les publics dont les membres de plusieurs fédérations sportives (dont la Fédération française de Judo dans le cadre du projet 1000 dojos, la Fédération de boxe et de MMA-arts martiaux mixtes). L'exposition « Dohyo » de Yann Allegret, consacrée au sumo japonais aura également vocation à être proposée parmi le large éventail d'actions culturelles envisagées par la compagnie.

L'implantation territoriale prévue repose sur deux lieux franciliens qui accueilleront en résidence, diffusion et actions culturelles auprès d'habitants et lycéens : Anis Gras (Arcueil - 94) et l'Espace Andrée Chédid (Issy-les-Moulineaux - 92). L'action de formation/transmission d'éducation artistique et culturelle sera approfondie avec le CFPTS (Bagnolet - 93) et l'école de formation d'acteurs Auvray Nauroy (Saint-Denis - 93). Le projet participatif « Les paroles qui réchauffent » avec l'association des Petits frères des pauvres, à destination des personnes âgées isolées reprendra à partir du printemps 2023.

A partir de la saison 22/23, une coproduction et une résidence sont envisagées par l'ECAM (Kremlin Bicêtre - 94) pour la création du spectacle « Jeanne », projet qui sera au cœur de la nouvelle PAC.

D'autres partenariats et résidences ponctuelles sont actuellement en négociation : Théâtre de l'Echangeur (Bagnolet - 93), Nouveau Gare au théâtre (Vitry - 93), Théâtre du Garde-Chasse (Les Lilas - 93), Château de la Roche Guyon (95), Fontenay-en-scène (94), Théâtre du Colombier (Bagnolet - 93). Le spectacle

jeune public « Le Kojiki – demande à ceux qui dorment » sera à nouveau diffusé.

A l'horizon 2025/2026, la compagnie prévoit une nouvelle création intitulée « Tokyo dreamers » et la création d'un nouveau texte jeune public « La petite baleine ».

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant à la baisse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure, déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                     |           |         |
|----------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                          | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion | 48 675,00 | 60,71%  |
| Dépenses d'action culturelle     | 18 575,00 | 23,17%  |
| Part des coûts de structure      | 12 925,00 | 16,12%  |
| Total                            | 80 175,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 30 000,00 | 37,42%  |
| DRAC Île-de-France (s)                                                             | 8 000,00  | 9,98%   |
| Partenaires privés (mécénat)                                                       | 19 000,00 | 23,70%  |
| Recettes propres (billetterie, ventes spectacle, prestations)                      | 20 675,00 | 25,79%  |
| Fonpeps (a)                                                                        | 2 500,00  | 3,12%   |
| Total                                                                              | 80 175,00 | 100,00% |

## **Annexe 4 - Avenant et fiche-projet - Usine à chapeaux**

**AVENANT N°1  
A LA CONVENTION N° CP 2022-225 du 7 juillet 2022**

**AU TITRE DE L'AIDE A LA PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
POUR LES LIEUX ET OPERATEURS**

**N°CP 2023-071 (dossier n° EX062632)**

La Région d'Ile-de-France représentée par sa Présidente, Madame Valérie PECRESSE agissant en vertu de la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023.

ci-après dénommée la " Région "

**d'une part,**

et

Le bénéficiaire dénommé : L'USINE A CHAPEAUX MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB

dont le statut juridique est : Association

dont le siège social est situé au : 32 RUE GAMBETTA 78120 RAMBOUILLET

ayant pour représentant : Madame LUCIE LAMBERT, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

**d'autre part,**

**Après avoir rappelé ce qui suit :**

En vertu de la délibération n° CP 2022-225 du 7 juillet 2022 une subvention d'un montant maximum de 30 000 € a été attribuée au bénéficiaire au titre de l'aide à la permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs.

En raison d'une erreur matérielle, les indications relatives au plan de financement, à la base subventionnable et au taux d'intervention régional sont modifiés.

Le montant maximum de la subvention demeure inchangé. Ces modifications approuvées par la délibération n° CP 2023-071 du 29 mars 2023 font l'objet du présent avenant.

**Sont convenus de ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Objet du présent avenant**

L'article 1 de la convention est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par délibérations n° CP 202-173 du 7 juillet 2022 et n° CP 2023-071 du 29 mars 2023, la région Île-de-France a décidé de soutenir le bénéficiaire pour la réalisation du projet tel que proposé dans la fiche-projet n° EX062632.

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à 39,58 % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 75 800 €, soit un montant maximum de subvention de 30 000 €. »

**ARTICLE 2 : Modification de l'annexe fiche-projet**

Le tableau récapitulatif de la fiche-projet est remplacé par le tableau suivant :



| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 75 800,00 € TTC                       | 39,58 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

Le plan de financement de la fiche-projet est remplacé par le suivant :

| Dépenses (€)                                                           |           |         |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 33 800,00 | 44,59%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 27 000,00 | 35,62%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 15 000,00 | 19,79%  |
| Total                                                                  | 75 800,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 30 000,00 | 39,58%  |
| Drac Île-de-France (sollicitée)                                                    | 7 000,00  | 9,23%   |
| Ministère de l'éducation nationale (sollicitée)                                    | 6 120,00  | 8,07%   |
| Ville de Rambouillet (acquise)                                                     | 2 500,00  | 3,30%   |
| CNM (sollicitée)                                                                   | 4 500,00  | 5,94%   |
| Sociétés civiles (sollicitée)                                                      | 3 000,00  | 3,96%   |
| Recettes propres                                                                   | 22 680,00 | 29,92%  |
| Total                                                                              | 75 800,00 | 100,00% |

### **ARTICLE 3 : Date d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

### **ARTICLE 4 : Dispositions complémentaires**

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Saint-Ouen en 2 exemplaires originaux

Le .....

Le.....

Madame Lucie Lambert  
(signature, qualité et cachet du bénéficiaire)

Pour la Présidente du Conseil Régional  
d'Ile-de-France

**DOSSIER N° EX062632 - L'USINE A CHAPEAUX MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CAFE CLUB - RENOUVELLEMENT PAC - CP JUILLET 2022**

**Dispositif** : Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs (n° 00001010)

**Délibération Cadre** : CR2017-52 modifiée du 10/03/2017

**Imputation budgétaire** : 933-312-6574-131005-300

Action : 13100504- Développement de la permanence artistique

| Libellé base subventionnable                                               | Montant base subventionnable          | Taux d'intervention | Montant de subvention maximum |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Aide à la Permanence artistique et culturelle pour les lieux et opérateurs | 75 800,00 € TTC                       | 39,58 %             | 30 000,00 €                   |
|                                                                            | <b>Montant total de la subvention</b> |                     | 30 000,00 €                   |

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE  
CAFE CLUB L USINE A CHAPEAUX  
Adresse administrative : 32 RUE GAMBETTA  
78120 RAMBOUILLET  
Statut Juridique : Association  
Représentant : Madame LUCIE LAMBERT, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 janvier 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour la continuité du projet, la prise en compte des dépenses se réalise à partir du 01 01 2022.

**Description :**

Forte de ses 2000 adhérents et existant depuis 1960, l'Usine à Chapeaux est une structure associative de type MJC, structurée en 4 pôles : le pôle Information Animation Jeunesse, le pôle Famille Solidarité & Citoyenneté, le pôle Activités de Pratiques Amateurs et le pôle Musiques Actuelles. Elle emploie 55 salariés (35 ETP) dont 29 salariés permanents.

Le projet artistique et culturel de l'Usine à Chapeaux intègre toutes les diversités d'expression musicale, passant de la pratique de loisirs aux artistes professionnels. En prenant en compte les spécificités de son territoire semi-rural, l'Usine à Chapeaux a pour objectif de favoriser la diversité culturelle, en collaborant avec les nombreux acteurs du territoire afin de répondre, au mieux, de façon collective et cohérente aux besoins de la population locale.

L'Usine à Chapeaux dispose d'une salle de concerts de 289 places debout, de 2 studios de répétition et accède à la salle de spectacles municipale de 900 places (la Lanterne) pour des programmations à plus grande jauge. Hors période de crise sanitaire, chaque année une cinquantaine de représentations sont programmées autour d'une trentaine d'artistes, mobilisant environ 6000 spectatrices et spectateurs.

Située à Rambouillet en zone périphérique de l'Île-de-France, l'Usine à Chapeaux, se positionne comme

une tête de réseau sur le territoire comportant le Sud Yvelines et les départements limitrophes. Labellisée scène de musiques actuelles par la Drac Île-de-France depuis 1998, elle accueille des artistes de renommée nationale, internationale autant que des talents émergents et des groupes amateurs locaux. Elle développe un projet artistique et culturel autour de la diffusion amateur et professionnelle, avec un axe important de soutien à la scène émergente et d'encouragement à la création artistique, par le biais des pratiques artistiques (enseignements, répétitions) proposées, de l'accueil en résidences et de l'accompagnement des projets artistiques locaux. L'Usine à Chapeaux propose différents types d'accompagnement, de soutien et de circulation des artistes en fonction des stades de développement des groupes.

Par ailleurs, l'Usine à Chapeaux développe de nombreuses actions culturelles rayonnant sur le territoire sud Yvelines avec une diversité de publics (scolaires, musiciens locaux, gens du voyage, seniors...). En outre, elle reste engagée dans la mise en œuvre d'une dynamique de territoire autour de la création, de l'action culturelle et de la diffusion, en s'engageant sur des résidences mutualisées avec les tourneurs et les structures culturelles du département (Théâtre de Sartrouville, Le Lieu, la Lanterne...).

Le bilan de ces 4 années de convention PAC est très positif. Ce bilan est évidemment marqué par la crise sanitaire qui a fortement impacté l'ensemble de la société et, pour l'Usine à chapeaux, elle s'est ajoutée à des changements structurels conséquents. Le départ du directeur (en poste depuis plus de 30 ans) en 2019 et l'arrivée d'un nouveau directeur en mai 2020 (par intérim puis de manière pérenne depuis juillet 2021) avec un nouveau projet artistique et culturel ont permis de redynamiser la structure. Elle s'est globalement modernisée, tant par la mise en place d'outils de communication, de billetterie, de cours de pratique artistique à distance et acquisition de matériel (télétravail, téléphonie...), que par l'ouverture de nouveaux espaces de travail et d'activités dans une friche industrielle, en plus des locaux actuels, afin de libérer la salle de concerts de certaines activités. Elle a ainsi pu développer de nouvelles activités de pratiques artistiques ou sociales et avoir plus d'espaces de travail pour accueillir les nouveaux salariés et améliorer les conditions de travail.

Avant la crise sanitaire, tous les objectifs de la PAC ont été parfaitement remplis : environ 15 résidences par an (résidences de création de 4 jours en moyenne, exemple d'artistes : Yaïa, Jewel Usain, Sarah Maison, Terre noire...) en favorisant les partenariats et mutualisation avec les structures du territoire permettant de créer une dynamique collaborative.

Les actions culturelles ont augmenté de manière significative (soit 267 heures en 2018 et 444 heures en 2022 malgré la crise sanitaire) avec une attention particulière sur les projets artistiques et culturels en milieu scolaire (dont 193 heures d'intervention en lycées notamment au lycée Bascan). Les actions sur les petites communes rurales de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (Emancé, Ablis, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Bullion...) ont été développées et les relations avec les établissements scolaires de Rambouillet, le Conservatoire Intercommunal, les structures de musiques actuelles du bassin Sud Yvelines ainsi que les écoles de musiques du territoire se sont renforcées.

Lors de la crise sanitaire, l'Usine à Chapeaux a su faire preuve d'une réactivité permanente en réinterrogeant sa manière de mener les projets que ce soit en termes de création, d'enseignement, de diffusions et d'actions culturelles. Des tournages, des captations et live stream ont été mis en place à l'Usine à Chapeaux et hors les murs en travaillant avec les petites structures de production professionnelles du territoire pour la réalisation vidéo. De plus l'Usine à Chapeaux a fait le choix d'organiser des concerts en plein air chaque semaine entre mi-juin et mi-septembre. 14 concerts en plein air, sur le parking de l'Usine à Chapeaux ; dans la salle de concerts (en jauge réduite) et chez les partenaires (Maison Elsa Triolet Aragon à Saint-Arnoult-en-Yvelines ; La Chapelle à Clairefontaine et la Bergerie Nationale à Rambouillet) mettant en valeur la jeune création et permettant de soutenir l'emploi artistique. Dans ce contexte de crise sanitaire, le choix a été fait d'axer les projets d'actions culturelles à destination des publics empêchés.

Projet PAC pour les 4 années à venir : en plus de la continuité des actions de résidences (Guillaume Farley sera en résidence longue à partir de 2022) et d'actions culturelles, le projet se développera particulièrement sur les points suivants :

- \* Le développement des concerts et actions hors les murs et notamment dans les communes rurales de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, permettant d'aller vers les publics les plus éloignés, ayant des difficultés de mobilités, et facilitera l'accès à la culture pour tous

- \* L'objectif de rajeunissement du public des concerts se poursuivra par le biais des actions culturelles, du

bénévolat ainsi qu'en proposant des actions via le pass culture et le Navigo Culture, permettant ainsi aux jeunes de 15 à 25 ans de disposer d'un lieu de culture de proximité, favorisant la sociabilisation et luttant contre le décrochage scolaire.

\* La création d'un parcours d'accompagnement pour les musiciens du territoire en voie de professionnalisation renforcera l'attractivité du territoire pour les jeunes adultes

\* Le développement d'un volet artistique dédié au Jeune Public favorisera la sensibilisation des plus jeunes au spectacle vivant et renforcera la fidélisation des familles au territoire

\* Le renforcement des événements en partenariat avec les structures culturelles du territoire permettant quant à lui de s'adresser à une diversité de publics et de rayonner plus largement sur le territoire.

De plus, pour les 4 prochaines années, l'Usine à Chapeaux renforcera les actions culturelles en direction des publics lycéens, à la fois de section générale et professionnelle : en participant au tremplin « Première Seine » de Rock en Seine et « Les lycéens en cavale » des Zuluberlus avec le RIF ; en développant les partenariats avec les lycées du territoire (Bascan à Rambouillet, Jean Monnet à La Queue-les-Yvelines et Viollet-le-Duc à Villiers-Saint-Frédéric) ; en travaillant au côté du rectorat et de la Région pour proposer aux jeunes des activités culturelles au travers des Pass Culture et Navigo Culture ; en proposant des actions culturelles avec des artistes professionnels lors du dispositif « les vacances apprenantes ».

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins des artistes d'aujourd'hui, l'Usine à Chapeaux s'attachera à la création d'un studio vidéo tout équipé, dans un espace dédié, pour leur permettre d'y tourner des vidéos projetées en live, des performances filmées, des clips, des interviews d'artistes. La salle de concerts sera également équipée de caméras motorisées et d'une régie vidéo pour des captations en direct.

La commission pour la permanence artistique et culturelle s'est réunie le 23/05/2022 et a rendu un avis favorable au renouvellement de la convention de permanence artistique et culturelle pour quatre nouvelles années, pour un montant identique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La base subventionnable inclut l'ensemble des dépenses prévisionnelles présentées par la structure déduction faite de la différence entre le montant sollicité et le montant attribué.

#### **Localisation géographique :**

- RAMBOUILLET

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b> |
|------------------------------------------------------------------|

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

| Dépenses (€)                                                           |           |         |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                | Montant   | %       |
| Dépenses de création / diffusion                                       | 33 800,00 | 44,59%  |
| Dépenses d'action culturelle                                           | 27 000,00 | 35,62%  |
| Part des coûts de structure (dans la limite de 20 % du budget proposé) | 15 000,00 | 19,79%  |
| Total                                                                  | 75 800,00 | 100,00% |

| Recettes (€)                                                                       |           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Libellé                                                                            | Montant   | %       |
| Région Île-de-France - PAC (dans la limite de 40 % du budget proposé) (sollicitée) | 30 000,00 | 39,58%  |
| Drac Île-de-France (sollicitée)                                                    | 7 000,00  | 9,23%   |
| Ministère de l'éducation nationale (sollicitée)                                    | 6 120,00  | 8,07%   |
| Ville de Rambouillet (acquise)                                                     | 2 500,00  | 3,30%   |
| CNM (sollicitée)                                                                   | 4 500,00  | 5,94%   |
| Sociétés civiles (sollicitée)                                                      | 3 000,00  | 3,96%   |
| Recettes propres                                                                   | 22 680,00 | 29,92%  |
| Total                                                                              | 75 800,00 | 100,00% |